

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN  
DE DOCUMENTATION



18<sup>e</sup> Année

31 OCTOBRE 1962

N° 9

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'octobre) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (Mois d'avril) . . . . .	2
3. La Journée de Commémoration Nationale 1962 . . . . .	3
4. Conférence ministérielle belgo-luxembourgeoise à Luxembourg . . . . .	4
5. La poursuite des négociations à Luxembourg en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier . . . . .	4
6. Les Journées Internationales de Sidérurgie 1962 à Luxembourg . . . . .	7
7. Visite à Luxembourg du Général Lauris Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe . . . . .	13
8. La Semaine Commerciale Française à Luxembourg . . . . .	13
9. Inauguration du nouveau bâtiment de l'Institut d'Enseignement Technique à Luxembourg . . . . .	17
10. Inauguration de la nouvelle extension de l'usine de Goodyear à Colmar-Rerg . . . . .	23
11. La Journée des Nations Unies à Luxembourg . . . . .	25
12. Le Salon du Cercle Artistique 1962 . . . . .	27
13. Les Fouilles archéologiques et travaux de restauration à Echternach . . . . .	28
14. Nouvelles de la Cour . . . . .	29
15. Conseil de Gouvernement - Réunions durant le mois d'octobre . . . . .	29
16. Nouvelles diverses . . . . .	30
17. Le Mois en Luxembourg (Mois d'octobre) . . . . .	38

# Mémorial (mois d'octobre)

## Ministère d'Etat.

Un arrêté ministériel du 29 octobre 1962 déclare close la session ordinaire de la Chambre des Députés et un arrêté grand-ducal du 29 octobre 1962 délègue les pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés de 1962/1963.

\*

## Ministère des Affaires Etrangères.

Un règlement grand-ducal du 17 octobre 1962 a pour objet l'exécution des décisions et arrêts des Communautés européennes.

\*

## Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 8 octobre 1962 a pour objet le prix maximum des œufs frais.

\*

## Ministère de l'Agriculture.

Un règlement ministériel du 11 septembre 1962 règle l'importation de semences de céréales d'hiver pour la campagne culturale 1962/1963.

Les règlements ministériels des 18 septembre 1962 et 16 octobre 1962 règlent l'importation et le transit de chiens, de chats et d'autres carnivores.

Un règlement ministériel du 18 octobre 1962 règle la lutte contre la tuberculose des bovins et notamment les mesures d'assainissement de cheptel bovin pour la campagne 1962-1963.

Un règlement grand-ducal du 24 octobre 1962 et un règlement ministériel du 25 octobre 1962 ont pour objet la lutte contre la brucellose bovine.

\*

## Ministère des Finances.

Les règlements ministériels des 28 septembre 1962 et 17 octobre 1962 règlent les franchises en matière de droits d'entrée.

Un règlement grand-ducal du 19 octobre 1962 a pour objet l'émission de nouvelles pièces de monnaie de cinq francs en cupro-nickel.

Un règlement ministériel du 20 octobre 1962 règle les tarifs des droits d'entrée.

\*

## Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 29 septembre 1962 détermine un nouveau tarif d'honoraires des médecins-dentistes et médecins-spécialistes en stomatologie.

Un règlement grand-ducal du 13 octobre 1962 tend à assurer la protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre.

\*

## Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement grand-ducal du 27 septembre 1962 modifie l'article 12 des dispositions réglementaires concernant le personnel de l'Office des Assurances Sociales.

Un règlement grand-ducal du 8 octobre 1962 détermine la composition et le fonctionnement de l'Office de Placement et de Rééducation professionnelle des travailleurs handicapés.

# Chambre des Députés (mois d'octobre)

16 octobre : 75<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Question posée à Monsieur le Président. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet la coordination des régimes de pension (N° 551). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Exposé de Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale. —

17 octobre : 76<sup>e</sup> séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi ayant pour objet la coordination des régimes de pension (N° 551). Rapport de la Commission des Affaires Sociales (deuxième partie) et discussion générale. —

18 octobre : 77<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet la coordination des régimes de

pension (N° 551). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture des articles 1 à 36. Adoption des articles 1 à 36 à l'exception des articles 5, 8, 12, 17, 18, 35 et 36. —

23 octobre : 78<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet la coordination des régimes de pension (N° 551). Continuation de la lecture et du vote des articles 5, 8, 12, 17, 18, 35 et 36 ainsi que des articles 37 à 48, l'article 46 étant tenu en suspens. —

24 octobre : 79<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet la coordination des régimes de pension (N° 551). Lecture et adoption de l'article 46 et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Question posée au Gouvernement. —

Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi ayant pour objet de protéger au Grand-Duché de Luxembourg les titres d'enseignement supérieur (N° 780). Seconde lecture. Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble

par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission de Travail. —

30 octobre : Réunion de la Commission des Affaires Economiques. —

## La Journée de Commémoration Nationale 1962

Le 14 octobre 1962 a été célébrée dans tout le pays la Journée de Commémoration Nationale qui rappelle chaque année la lutte héroïque du peuple luxembourgeois contre l'opresseur au cours de la seconde guerre mondiale. Cette journée est célébrée chaque année avec une ferveur particulière et dans le recueillement général. Dans toutes les villes et villages des cérémonies patriotiques, auxquelles participent les autorités et la population, marquent cet événement de notre vie nationale.

La veille la proclamation suivante a été publiée par le Gouvernement :

### COMMÉMORATION NATIONALE DU 10 OCTOBRE 1941.

Croire à un idéal, tel que l'amour de la patrie, n'est nullement être imbibé d'un patriotisme désuet.

Ce qui fut hier et ce qui sera demain, ne nous préoccupe guère au moment du présent, mais le présent n'est-il pas une transplantation continuelle du passé dans l'avenir ?

Les convictions profondes dont nous fûmes capables en 1941 et qui se sont traduites dans un plébiscite unanime dirigé contre un oppresseur qui tentait de nous imposer une nationalité étrangère à la nôtre, il faut les rappeler à la jeunesse !

Voilà des souvenirs qu'un peuple doit conserver. Les vingt et un ans qui nous séparent du 10 octobre 1941, ne doivent pas effacer l'effet d'un acte d'immense solidarité, car, dans ce monde en ébullition, nous aurons encore besoin de toute la conscience nationale.

Le Gouvernement invite la population à s'associer à lui et à s'unir en esprit autour de la Maison Souveraine, pour revivre la grande journée historique de la Résistance luxembourgeoise.

Pour célébrer cet acte mémorable, des cérémonies se dérouleront dans la capitale, dimanche prochain, le 14 octobre 1962, à 9.30 heures à la cathédrale; vers 10.45 heures au Monument du Souvenir et à 11.30 heures au Mausolée du Soldat Inconnu et à la Croix de Hinzert.

Toutes les autres communes imiteront l'exemple donné par la capitale, en organisant des commémorations dans le cadre de la vie locale.

La population est invitée à pavoiser les maisons.  
Les Membres du Gouvernement :

Pierre WERNER,	Emile SCHAUS,
Eugène SCHAUS,	Paul ELVINGER,
Emile COLLING,	Pierre GRÉGOIRE.
Robert SCHAFFNER,	

A Luxembourg-Ville les cérémonies débutèrent par une messe pontificale célébrée en l'église cathédrale à 9 h. 30 par le Révérendissime Dom Henri Marcotte de Sainte Marie, abbé de Clervaux, en remplacement de Mgr Léon Lommel, évêque de Luxembourg, qui prend part aux travaux du Concile du Vatican.

Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince et Monseigneur le Grand-Duc héritier assistèrent à ce service pontifical. Dans le cœur de l'église avaient pris place les Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes installées à Luxembourg, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, entouré de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et de MM. les Ministres Colling, Schaffner, Elvinger, Grégoire, plusieurs Conseillers de Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, entouré de nombreux membres de cette corporation, les représentants de la magistrature avec M. Marcel Reckinger, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. le Bourgmestre Emile Hamilius et les membres du Conseil échevinal de la ville de Luxembourg, les Chefs des Administrations de l'Etat, les représentants de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, les Directeurs et Professeurs de l'enseignement moyen, etc.

Dans le chœur de l'église avaient pris place également les membres du « Conseil National de la Résistance » ainsi que les fortes délégations des associations patriotiques luxembourgeoises.

A l'issue du service pontifical, une cérémonie se déroula à la place de la Constitution au cours de laquelle S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier déposa des fleurs devant le Monument du Souvenir. Des fleurs y furent également déposées par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, au nom du Gouvernement luxembourgeois, et par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et M. Georges Margue, échevin, au nom de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg. Tandis que les fleurs furent déposées devant le Monument aux Morts, la musique du Corps de la Garde grand-ducale exécutait la Sonnerie aux Morts.

Un long cortège, composé notamment du « Conseil de l'Ordre de la Résistance », des anciens combattants, maquisards, enrôlés de force, mutilés de

guerre, des Scouts luxembourgeois, des éclaireurs du Luxembourg, des girls-guides et des guides du Luxembourg, des élèves de l'Athénée, du Lycée de Garçons et du Lycée de Jeunes Filles, des stagiaires et des élèves de l'Institut d'Enseignement Technique et de la population se rendit au cimetière de Notre-Dame.

Au cours d'une cérémonie des fleurs furent déposées par le Gouvernement et l'Administration communale de la Ville de Luxembourg au mausolée du Soldat Inconnu. Ensuite eut lieu une cérémonie émouvante devant la Croix de Hinzert. Après l'exécution de l'hymne « Les Martyrs Luxembourgeois »

d'Albert Thorn, Mgr Jules Jost procéda à la bénédiction de la tombe. Des fleurs furent alors déposées devant la Croix de Hinzert par M. le Ministre d'Etat Pierre Werner, M. le Bourgmestre Emile Hamilius et M. Georges Margue, ensuite par M. Pierre Dopfeld pour la LPPD, MM. Alphonse Osch et Nico Muller pour l'« Union », et M. Joseph Weirich pour la « Fédération des Victimes du Nazisme — Enrôlés de Force ».

L'exécution de la « Sonnerie aux Morts » et de l'hymne national par la musique du Corps de la Garde grand-ducale clôturait les cérémonies officielles de la Journée de Commémoration Nationale.

## Conférence ministérielle belgo-luxembourgeoise à Luxembourg

Une conférence ministérielle belgo-luxembourgeoise s'est tenue à la date du 22 octobre 1962, à Luxembourg, sous la présidence de M. le Président du Gouvernement Pierre Werner et de M. le Premier Ministre Théo Lefèvre. Assistaient également à cette conférence : du côté luxembourgeois MM. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, Emile Colling, Ministre du Travail, Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et Pierre Grégoire, Ministre des Transports, ainsi que, du côté belge, MM. Paul-Henri Spaak, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, André Dequae, Ministre des Finances et Maurice Héger, Ministre de l'Agriculture.

Au cours de cette conférence, les Ministres ont examiné l'ensemble des travaux accomplis au cours des négociations pour la revision des conventions et accords constituant l'union économique belgo-luxembourgeoise. Cette revision a pour objectif d'adapter l'union à la situation nouvelle créée par le Benelux et les Communautés Européennes et de compléter les dispositions existantes à la lumière de l'expérience et d'une meilleure connaissance des problèmes d'intégration économique internationale.

Les Ministres ont constaté que cet objectif a été pleinement atteint au cours des négociations menées par les délégations des deux gouvernements. Ils ont approuvé en conséquence le projet du protocole portant revision des conventions instituant l'union économique belgo-luxembourgeoise, le projet d'un protocole spécial relatif à l'agriculture ainsi que le projet d'un protocole relatif au régime d'association monétaire.

Ces protocoles seront signés à Bruxelles au cours du mois de décembre prochain, après consultation du Gouvernement néerlandais conformément à l'article 94 du traité instituant l'Union économique Benelux. Les protocoles seront soumis ensuite à l'approbation des parlements des deux pays.

Les Ministres ont approuvé pour le surplus différents arrangements techniques et pris diverses décisions concernant le fonctionnement de l'union économique.

Les Ministres se sont félicités du fait que les deux Gouvernements ont pu réaliser un accord complet au sujet de toutes les questions abordées.

## La poursuite des négociations à Luxembourg en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

On se souvient que le 17 juillet 1962 débutèrent à Luxembourg les négociations concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Cf. Bulletin de Documentation N° 7 du 31 juillet 1962).

Au cours de cette rencontre le Rt. Hon. Edward Heath, Lord du Sceau Privé, Chef de la délégation du Royaume-Uni à la Conférence de Luxembourg.

fit une importante déclaration devant le Conseil de Ministres de la CECA.

Au cours d'une réunion qui eut lieu le 4 octobre 1962 à Luxembourg, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques du Luxembourg, Président en exercice du Conseil de Ministres de la CECA, donna au Chef de la délégation britannique la réponse des représentants des Gouvernements des six

Etats signataires du Traité instituant la CECA à la déclaration faite par le Rt. Hon. Edward Heath le 17 juillet à Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte de la réponse des six gouvernements :

« Au nom de mes cinq collègues et de la Haute Autorité ainsi qu'en mon nom propre, j'ai l'honneur de souhaiter une bienvenue cordiale à Monsieur Edward HEATH, Lord du Sceau Privé, ainsi qu'à la délégation britannique.

Je formule le vœu que les négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, négociations qui sont étroitement liées à celles relatives aux deux autres Communautés européennes, puissent être rapidement conclues.

Mes collègues et moi-même avons été très sensibles à l'hommage que vous avez rendu à deux pionniers de notre Communauté, MM. Robert Schuman et Jean Monnet.

Nous sommes également convaincus que la mise en commun de nos ressources charbonnières et sidérurgiques donnera à la Communauté européenne élargie des possibilités d'expansion industrielle accrues et renforcera la position de l'Europe dans le monde.

Ainsi que M. le Président Colombo l'avait indiqué lors de notre réunion du 17 juillet 1962, les représentants des six gouvernements des Etats membres, signataires du Traité de Paris, ont soumis les problèmes soulevés par l'exposé du chef de la délégation britannique à un examen minutieux avec le concours de la Haute Autorité.

Les représentants des gouvernements des six Etats signataires du Traité instituant la C.E.C.A. sont heureux de constater que le gouvernement britannique est prêt à souscrire entièrement aux objectifs et principes fondamentaux du Traité de Paris. Ils comprennent que cette déclaration entraîne, outre l'acceptation des règles du Traité, celle des actes des Institutions de la Communauté, des accords conclus par les Etats membres et les institutions entre eux ou avec des Etats tiers et les organisations internationales en application de celui-ci, le tout compte tenu des adaptations qui s'imposeraient en raison de l'adhésion d'un nouveau membre.

Mes collègues et moi-même, nous pensons que vous êtes désireux de passer en revue l'ensemble de ces textes connexes au Traité et nous sommes prêts à convenir avec vous à cet effet d'une procédure qui puisse vous permettre de recevoir tous les renseignements que vous puissiez désirer. Si l'un ou l'autre point devait soulever une difficulté, nous serions également prêts à l'examiner avec vous.

En ce qui concerne les dispositions du Traité, vous avez évoqué l'éventualité que de votre côté ou du nôtre, des problèmes particuliers puissent se poser; nous pensons qu'ils devront être réglés à la lumière des conclusions qui se dégageront, au cours des négociations, de l'examen de chacun d'entre eux et ce par les moyens juridiques qui seront reconnus appropriés.

Parmi les problèmes que vous désirez soulever lors de la négociation, vous avez cité d'abord ceux qui touchent le domaine des prix. Ces questions comportent différents aspects : d'une part, celui des règles à observer par les entreprises, d'autre part, celui des interventions des pouvoirs publics touchant le niveau des prix. Dans ces matières, le Traité réserve la mise en œuvre des règles communautaires aux organes de la Communauté. Le Traité précise, en outre, les conditions de la création et du fonctionnement des mécanismes qui peuvent avoir une incidence sur la formation des prix.

Le respect de l'ensemble de ces dispositions dans tous les pays membres constitue l'une des conditions essentielles du bon fonctionnement du marché commun, tant pour le charbon que pour l'acier.

Il se pose donc le problème de l'adaptation de votre système au nôtre. Nous devons examiner avec vous les mesures à prendre pour réaliser en temps utile cette adaptation.

La situation géographique du Royaume-Uni posera un problème nouveau à la Communauté que je voudrais évoquer à propos de la politique des prix. Dans ce contexte, il y a lieu de mentionner que dans tout le commerce entre votre pays et les nôtres interviennent les transports maritimes. En particulier, le problème de l'alignement doit être examiné compte tenu de l'intervention des frets maritimes.

Le point que je viens de mentionner me conduit à m'arrêter un instant, comme vous l'avez fait vous-même, sur les dispositions du Traité C.E.C.A. dans le domaine des transports. Celles-ci constituent l'un des éléments requis pour le fonctionnement correct du marché commun du charbon et de l'acier et sont précisément conçues en fonction de ce but. En cela, elles se distinguent de la politique générale des transports visée au Traité instituant la Communauté Economique Européenne, qui s'élabore au sein des Institutions de cette Communauté. En exécution de ces dispositions spécifiques du Traité CECA des mesures ont été prises dans des secteurs particuliers des transports, tant sur le plan des Etats membres que de la Communauté. En outre, une recommandation de portée générale a été formulée par la Haute Autorité, en date du 1<sup>er</sup> mars 1961. Ce sont là des éléments dont tout Etat membre doit tenir compte.

Nous sommes d'accord avec vous pour estimer que des mesures préparatoires et transitoires devraient être prévues pour permettre, tant dans le secteur du charbon que dans celui de l'acier, les adaptations nécessaires. Ainsi devra être assuré un acheminement harmonieux vers le marché commun élargi du charbon et de l'acier. Dans le secteur charbonnier notamment, il y a au départ un certain nombre de déséquilibres que nous aurons à examiner avec vous en vue de trouver des solutions adéquates.

Comme vous l'avez déclaré, des démobilitations tarifaires et contingentaires devront intervenir de façon ordonnée et les droits extérieurs britanniques devront s'ajuster aux droits harmonisés des Etats membres de la Communauté.

Il y a lieu de remarquer cependant que la question des dispositions transitoires ne se pose pas seulement

pour les points indiqués ci-dessus, mais que de telles dispositions pourront se révéler également nécessaires dans d'autres domaines. Tel est le cas, par exemple, de la réadaptation des travailleurs à l'instar des mesures prévues lors de l'ouverture du marché commun des six. Par ailleurs, il faudra, dans des délais précis, assurer que les situations de droit et de fait du marché britannique soient mises en conformité avec le régime communautaire, là où cette adaptation n'aurait pas pu être réalisée au moment de l'adhésion. De telles dispositions devraient, entre autres, permettre d'éliminer les distorsions dans les conditions de concurrence, telles que celles résultant des divergences dans les régimes de financement des charges sociales.

J'en viens maintenant à répondre au désir que vous avez exprimé de connaître l'interprétation de certains articles du Traité. En effet, nous pensons qu'il est très important de déterminer avec précision les implications du Traité par rapport au marché du charbon et de l'acier britannique, étant donné que vous avez adopté dans les deux domaines des structures particulières comportant des organismes dotés de pouvoirs étendus. Il faudra en effet confronter ces structures et le fonctionnement de ces organismes avec les objectifs et les règles du Traité. Nous croyons que sur un certain nombre de points des incompatibilités devront être constatées qui nécessiteront des modifications de votre part. Dans le but de clarifier ces problèmes, nous proposons de mettre au point une procédure destinée à vous permettre de connaître les points essentiels sur lesquels ces modifications doivent porter et notamment ceux qui, à notre avis, devront être réglés dès l'adhésion.

Vous avez en particulier posé la question de savoir si les dispositions concernant les pratiques restrictives et les concentrations ne s'opposent pas au régime de la nationalisation.

A ce sujet, je rappelle que, selon l'article 83 du Traité, l'institution de la C.E.C.A. ne préjuge en rien le régime de propriété des entreprises. Cependant, l'Etat dans son action aussi bien que les entreprises nationalisées dans leur gestion doivent respecter les objectifs et les règles communautaires fixés par le Traité.

Il y a lieu notamment de rappeler que l'esprit et la lettre du Traité s'opposent à ce que des positions dominantes soient utilisées à des fins contraires aux objectifs de la Communauté.

Néanmoins, les caractéristiques de l'industrie du charbon britannique et l'importance exceptionnelle de l'ensemble des entreprises charbonnières groupées dans le National Coal Board posent, il faut vous le dire, des problèmes tout à fait particuliers, qui devront retenir notre attention, en vue d'aboutir à des solutions permettant d'éviter d'éventuelles perturbations graves sur le marché charbonnier de la Communauté.

Nous avons suivi avec grand intérêt les développements que vous avez consacrés aux problèmes de l'énergie qui sont, en effet, d'une grande importance pour la Communauté. En prenant acte que vous êtes disposé à souscrire au Protocole de 1957, nous som-

mes heureux d'apprendre que vous êtes prêt à collaborer activement à une politique commune de l'énergie après votre accession à la Communauté.

La Communauté doit être en mesure d'affronter les problèmes posés par l'évolution du marché européen de l'énergie et la place que le charbon occupe sur ce marché.

Nous poursuivons les travaux que nous menons dans ce but. Nous sommes conscients de l'importance que l'adhésion de votre pays aura dans ce domaine et nous nous proposons de vous tenir régulièrement informé tant des progrès de ces travaux que des conclusions auxquelles nous pourrions arriver.

En effet, il n'est pas exclu que ces conclusions entraînent certains aménagements du Traité. Dans ce cas et pour autant que ces conclusions interviendraient dans les délais utiles, les modifications en question devraient, au même titre que le Traité, être incluses dans la négociation en cours pour l'adhésion du Royaume-Uni.

La délégation du Royaume-Uni a évoqué certains intérêts des territoires du Commonwealth qu'il y aurait lieu d'étudier en liaison avec le problème de l'adhésion. Les gouvernements des Etats membres de la Communauté estiment en effet que l'ensemble des relations commerciales qu'aura la Communauté élargie avec le Commonwealth, quel que soit par ailleurs le statut des territoires en cause, devra être examiné avec la délégation britannique. Cet examen devra tenir compte notamment, en vue des solutions à retenir, des éléments de principe qui se seront dégagés à propos du problème parallèle qui se pose dans le cadre de la négociation d'adhésion à la C.E.E., quitte à ce que, le cas échéant, des modalités particulières soient envisagées en fonction de données propres à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le problème particulier que vous avez évoqué à propos de l'article 79 devra évidemment faire l'objet d'un examen dans ce contexte.

En ce qui concerne le régime des produits régis par le Traité de Paris dans les relations avec les partenaires du Royaume-Uni dans l'Association Européenne de Libre Echange, les Etats membres sont d'avis qu'il n'est pas possible, au stade actuel, de préjuger les solutions qui pourraient intervenir à la suite des pourparlers qui viendraient à s'engager avec ces Etats.

\*

En dehors des problèmes que je viens d'évoquer en liaison avec votre déclaration du 17 juillet et des questions institutionnelles sur lesquelles il n'y a pas lieu de s'arrêter pour le moment, certains points restent encore à examiner. Je me bornerai pour l'instant à mentionner, à titre d'exemple, deux points, d'ailleurs d'inégale importance, à savoir la contribution britannique au patrimoine de la Communauté et l'adaptation de régimes spéciaux prévus pour certains produits de l'Annexe I du Traité.

\*

J'espère que les indications que j'ai eu l'honneur de vous présenter au nom des six gouvernements signataires du Traité de Paris répondent aux points que vous avez soulevés le 17 juillet 1962. D'autre part, j'estime qu'elles sont de nature à orienter le cours des négociations futures.

Je souhaite sincèrement que ces travaux puissent progresser harmonieusement et aboutir dans les meilleurs délais, afin que nos efforts conjugués apportent une contribution valable au développement heureux des trois Communautés qui, comme vous l'avez souligné dans votre déclaration, est une condition essen-

## Les Journées Internationales de Sidérurgie 1962 à Luxembourg

Du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 1962 ont eu lieu à Luxembourg les Journées Internationales de Sidérurgie 1962 auxquelles prirent part environ 750 ingénieurs spécialisés dans la production de la fonte, venus de presque tous les pays producteurs de fer et d'acier du monde. Ces journées avaient pour thème « la marche et le contrôle du haut fourneau ». Elles étaient placées sous le haut patronage de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et furent organisées par le Centre National de Recherches Métallurgiques (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), travaillant en collaboration étroite avec le Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises et le Groupement des Hauts Fourneaux et Aciéries Belges, avec le concours de l'« Associazione Italiana di Metallurgia », l'Institut de Recherches de la Sidérurgie (France), l'« Iron and Steel Institute » (Grande-Bretagne) et le « Verein Deutscher Eisenhüttenleute ».

Ces Journées avaient pour but de confronter les résultats obtenus ces dernières années dans le domaine de la production de la fonte au haut fourneau au triple point de vue scientifique, technique et économique.

a) Du point de vue scientifique, les communications qui seront présentées par des spécialistes éminents permettront d'accroître nos connaissances sur les phénomènes physico-chimiques qui ont lieu dans le haut fourneau et, à ce sujet, il convient de mettre l'accent sur les résultats obtenus au Bas Fourneau International installé à Liège et qui apporte dans ce domaine difficile une contribution des plus importantes.

b) Du point de vue technique, notons les essais qui ont été entrepris dans plusieurs pays et qui visent à régulariser la marche du haut fourneau et par suite, à accroître la qualité des fontes en agissant sur le lit de fusion ou en appliquant au haut fourneau des méthodes nouvelles de mesure ou de contrôle.

L'aboutissement de tous ces essais est l'automatisation du haut fourneau.

tielle à la formation d'une plus grande Europe unie. »

Après la déclaration de M. le Ministre Paul Elvinger il fut décidé que les représentants des six Ministres se réuniraient à Luxembourg à partir du 12 octobre pour étudier les problèmes soulevés par l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Le 19 novembre enfin le Conseil Spécial de Ministres se réunira à Luxembourg sous la présidence de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, pour examiner entre autres l'état des négociations concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CECA.

c) Du point de vue économique, soulignons les essais d'injection de combustible auxiliaire par les tuyères, conjugués ou non à l'emploi de vent à haute température.

Il s'agit là d'essais très importants qui ont été entrepris dans divers pays et qui ont pour résultat d'accroître la productivité du fourneau tout en diminuant la consommation de coke.

Pour mieux préciser l'intérêt de ces essais, notons que l'on peut actuellement accroître la production des hauts fourneaux de 10 à 15%, tout en diminuant la consommation de coke à la tonne de fonte de 15 à 20%, en injectant du gaz naturel, du gaz de four à coke ou de fuels liquides ou encore des charbons pulvérisés. Si tous les hauts fourneaux en U.E.B.L. étaient équipés de ces systèmes, on noterait une diminution de la consommation de charbon cokéfiable de l'ordre de 1,5 millions de tonnes par an ou, si la consommation de charbon cokéfiable reste inchangée, une augmentation de la production de fonte également de l'ordre de 1,5 millions de tonnes.

Le programme des Journées Internationales de Sidérurgie avait suscité dans le monde sidérurgique un vaste mouvement d'intérêt qui se traduit par le nombre élevé d'inscriptions que les organisateurs de ces Journées avaient enregistré. Quelques 750 spécialistes appartenant à 24 pays s'étaient inscrits.

\*

L'inauguration solennelle des Journées Internationales de Sidérurgie eut lieu au Palais de la Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, M. Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, MM. Albert Wehrer, Heinz Pott-hoff et P. O. Lapie, Membres de la Haute Autorité, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Robert Schaffner, Ministre

des Travaux Publics, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. Tony Neuman, Président du Conseil d'Administration de l'Arbed, M. Charles Gonner, Directeur général honoraire de l'Arbed, M. G. Chrétien, Administrateur-Directeur Général de la HADIR, M. F. Fourneau, Administrateur-Directeur Général de la Société Minière et Métallurgique de Rodange, M. René Schmit, Président du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises, M. Henrard, Président du Centre National de Recherches Métallurgiques, M. le Professeur Coheur, Administrateur-Gérant du Centre National de Recherches Métallurgiques, M. O. L. Bihet, Directeur du Centre National de Recherches Métallurgiques, M. Van der Rest, Président du Groupement des Hauts Fourneaux et Aciéries Belges, M. M. A. Fiennes, Président de l'Iron and Steel Institute, M. le Prof. Schenk, Président du « Verein Deutscher Eisenhüttenleute », M. Damien, Président de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, M. le Professeur Scortecchi, Président de l'« Associazione Italiana di Metallurgia », Sir Charles Goodevee, Directeur du « British Iron and Steel Research Association », M. H. Macor, Président de l'Association Internationale du Bas Fourneau d'Ougrée, le Baron Petiet, Président de l'Institut de Recherches de la Sidérurgie, M. Strassburger, Vice-Président du « National Steel Corporation » des Etats-Unis, M. le Professeur J. E. de Graaf de la « Technische Hoogeschool » de Delft, M. Allard, Directeur Général de l'Institut de Recherches de la Sidérurgie Française, M. A. Drijver, Directeur Général de la « Koeninklijke Nederlandsche Hoogovens en Staalfabrieken », Vice-Président du CNRM, etc.

L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. P. Henrard, Président du Centre National de Recherches Métallurgiques. Voici le texte de cette allocution :

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Au seuil de ce troisième Congrès International organisé par le Centre National de Recherches Métallurgiques, en collaboration avec le Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises, j'ai le grand honneur de présenter à LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier de Luxembourg et Madame la Grande-Duchesse Héritière, notre très respectueuse gratitude pour le haut patronage qu'Elles ont bien voulu accorder à nos manifestations.

Leurs Altesses Royales ont toujours tenu à marquer l'intérêt qu'Elles portent aux progrès de la Science et de la Technique et il m'est agréable de rappeler à ce sujet les souvenirs toujours vivaces qu'à laissés à Liège, la visite qu'Elles effectuèrent aux laboratoires de notre Centre en 1958.

Nous tenons à leur renouveler l'expression de notre reconnaissance pour ces précieuses marques d'encouragement et à leur exprimer, au nom de la très nombreuse assemblée ici présente, et au nom de toutes les usines affiliées à notre Centre, les sentiments de réconfort, de joie et de fierté que suscite Leur présence à notre séance inaugurale.

Je tiens à saluer ensuite et à remercier les représentants officiels des nations qui ont accepté d'être des nôtres aujourd'hui : Messieurs les Ambassadeurs, Messieurs les Ministres, Messieurs les Chargés d'Affaires accrédités auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg.

Je salue tout spécialement parmi eux les membres du Gouvernement Grand-Ducal et les représentants de la Ville de Luxembourg, dont la présence traduit la sollicitude qu'ils nous portent et exprime la cordialité et l'hospitalité bien connues, et tant appréciées, du peuple Luxembourgeois.

Nous nous honorons également et nous nous félicitons de la présence des représentants de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et nous saisissons l'occasion qui nous est donnée de les remercier pour l'action éclairée et persévérante que cet organisme supranational mène en faveur du développement de la sidérurgie. Nous la remercions particulièrement pour l'aide directe qu'elle accorde aux recherches en faveur du progrès de cette industrie, dont la prospérité constitue un élément important de nos économies nationales.

Altesses Royales,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

C'est sous le signe de l'effort commun en faveur du progrès de la sidérurgie que se placent les travaux du présent Congrès. Ces journées font en effet suite aux manifestations internationales que le Centre a organisées en 1953 et en 1958 et elles ont, cette fois encore pour thème : l'élaboration de la fonte.

Ces dernières années, de nombreuses expériences ont été réalisées sur des engins de production, dans plusieurs pays du monde sidérurgique, au triple point de vue scientifique, technique et économique.

Du point de vue scientifique, l'amélioration des méthodes d'investigation a permis d'accroître largement nos connaissances des phénomènes physico-chimiques qui ont lieu dans le haut fourneau et, à ce sujet, il convient de mettre l'accent sur les résultats obtenus au Bas Fourneau International installé à Liège et qui apporte dans ce domaine difficile une contributions des plus importantes.

Du point de vue technique, de nombreuses campagnes d'essais ont eu pour objet le contrôle des opérations avec, comme objectif immédiat, l'amélioration de la qualité de la fonte et comme but final, l'automatisation de l'engin.

Du point de vue économique, des essais d'injection de combustibles auxiliaires par les tuyères sont orientés vers l'accroissement de la productivité et la diminution du prix de revient, notamment par la réduction de la consommation de coke.

Ainsi, malgré les progrès incontestables des procédés de réduction directe — et peut-être sous l'impulsion de la concurrence de ceux-ci — le Haut Fourneau classique n'a cessé d'être perfectionné et il est resté, jusqu'à ce jour, l'instrument le plus économique pour la production de fonte de conversion.

Il ne m'appartient pas de m'étendre sur ces progrès; ce sera le rôle des sessions qui vont s'ouvrir



de procéder à cet inventaire, de dégager l'importance des perfectionnements accomplis et d'en apprécier l'intérêt scientifique et économique. Nous ne doutons pas que les spécialistes avertis qui ont accepté de prendre la parole au cours de ces Journées, nous apporteront sur ces nombreux et importants problèmes, des enseignements du plus haut intérêt. D'avance, nous les remercions chaleureusement de leur collaboration.

Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

La cordialité du peuple luxembourgeois à laquelle j'ai fait allusion il y a quelques instants et la situation géographique favorable de la Ville de Luxembourg, ont certes influencé notre décision de choisir Luxembourg comme siège de notre 3<sup>e</sup> Congrès.

Le succès de la journée relative à la production de la fonte qui s'est tenue en cette ville lors de nos Journées Internationales de 1958, nous a incité également à faire, en ce même lieu, le bilan des progrès réalisés depuis lors dans la technique du haut fourneau.

Une troisième raison, est la part importante prise dans les recherches de notre Centre par les Sociétés Sidérurgiques Luxembourgeoises et le remarquable esprit de collaboration que celles-ci apportent à nos travaux collectifs.

A l'occasion du choix de la ville de Luxembourg, les historiens rapportent qu'aux temps anciens de la Lotharingie, c'est aux portes mêmes de cette Ville que fut fondée, il y a plus de 1000 ans, entre les héritiers de Charlemagne, une « Concordia fratrum » placée sous le signe de la parole de l'Écriture : « Le frère qu'aide son frère est une citadelle imprenable. » Peut-être, les effluves de cette lointaine directive, venue de Haut, imprègnent-elles encore l'atmosphère de cette ville. Cette devise a, en tout cas, gardé sa pleine signification et toute son actualité.

Organisme de recherches en commun pour les trois pays de BENELUX, le C.N.R.M. s'en inspire dans ses méthodes et dans ses activités et je souhaiterais, pour ma part, que cette pensée pénètre jusqu'au cœur de cette assemblée, pour en idéaliser et en valoriser les travaux.

Dans le tourbillon de la civilisation industrielle qui nous entraîne, nous avons, en effet, de plus en plus besoin les uns des autres : la recherche fondamentale de la recherche appliquée, les inventeurs des techniciens, les savants des économistes, l'Industrie de l'Université et réciproquement.

Nous sommes et nous resterons solidaires et si nous voulons réussir, nous devons diriger généreusement nos efforts vers la réalisation d'un but unique : le bien général de nos entreprises et de notre industrie.

C'est dans cet esprit, qu'avec la permission de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier de Luxembourg et Madame la Grande-Duchesse Héritière, j'ouvre ce 3<sup>e</sup> Congrès en formulant l'espoir que ses travaux nous permettent de jeter, ensemble, les bases de progrès nouveaux.

Et je passe immédiatement la parole à Monsieur Schmit, Président du Groupement des Industries

Sidérurgiques Luxembourgeoises, Directeur Général de l'ARBED et Administrateur du Centre National de Recherches Métallurgiques. »

Ce fut ensuite M. René Schmit, Président du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises, Administrateur du Centre National de Recherches Métallurgiques, Directeur Général de l'ARBED, qui s'adressa en ces termes à la nombreuse assistance :

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Le Centre National de Recherches Métallurgiques a choisi la Ville de Luxembourg pour y tenir les Journées Internationales de Sidérurgie.

Je suis fier et heureux de pouvoir, au nom du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises, le féliciter et le remercier en même temps de ce choix.

De nombreux représentants qualifiés, non seulement des pays de la Communauté du Charbon et de l'Acier et de ceux qui veulent y adhérer, mais encore d'autres pays et d'autres continents sont venus collaborer à ces journées, et c'est avec un réel plaisir que je leur souhaite une cordiale bienvenue dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Je forme le vœu que ces journées internationales de Sidérurgie remportent le succès le plus complet et nous apportent des éclaircissements sur les progrès réalisés dans la conduite des hauts fourneaux, car s'est cela le sujet que les spécialistes vont traiter dans les journées à venir.

Nous nous sentons, dès cette séance inaugurale, rassurés et réconfortés par les nombreuses présences qui ne peuvent être pour les organisateurs qu'un signe d'encouragement.

En assumant le risque de répéter certaines paroles de M. Henrard, mon prédécesseur, à cette tribune :

Je ne voudrais pas manquer d'exprimer, en tout premier lieu, à LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier de Luxembourg et Madame la Grande-Duchesse Héritière les sentiments de vive gratitude que nous fait éprouver Leur présence parmi nous.

Je tiens à Les remercier, au nom de la sidérurgie luxembourgeoise, pour laquelle Elles ont toujours montré un grand intérêt qu'Elles viennent de renouveler par Leur présence à cette séance inaugurale, où sont également représentées les sidérurgies d'autres pays.

Je remercie également Messieurs les Ambassadeurs qui nous ont donné la satisfaction de venir représenter leur pays à cette réunion.

Je me réjouis d'autre part de saluer parmi nos invités les membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier qui, depuis des années, encouragent les recherches aussi bien dans le domaine du charbon que dans celui de l'acier et notamment dans celui concernant les procédés nouveaux appliqués aux hauts fourneaux.

Je ne voudrais pas non plus oublier les membres du Gouvernement luxembourgeois qui ont bien voulu montrer de l'intérêt à nos travaux et qui honorent

de leur présence notre séance inaugurale. Je les remercie au nom de la sidérurgie luxembourgeoise.

On va nous parler, pendant les prochains jours et en trois langues différentes, du haut fourneau et de ses services annexes ainsi que de son développement dans les différents pays.

Le haut fourneau, connu depuis plus de cent ans, est à maints égards — sauf pour les spécialistes qui n'osent pas l'avouer — un grand inconnu, même de nos jours. Il se refuse à dévoiler ses mystères.

On y enfourne, par le haut, du coke et du minerai — qu'on lui prépare, chaque ingénieur un peu à son goût, mais pas toujours à celui du haut fourneau. On lui injecte à sa partie médiane du vent plus ou moins chaud, additionné ou non d'huiles diverses de charbon ou de gaz, et il sort, par intermittence, à sa partie inférieure de la fonte appelée „pig iron” par nos amis anglais. Il faut avouer que, dans nos régions, il sort surtout du laitier.

On s'est beaucoup occupé à savoir ce qui se passe à l'intérieur de ce colosse qui, au cours des années, a pris des proportions de plus en plus importantes. On a développé des réactions chimiques, on a étudié la répartition de la charge, la perméabilité de la charge, la réduction directe et la réduction indirecte, la marche forcée et la marche au ralenti, l'influence de la consommation horaire de coke par rapport à la section au creuset ou par rapport au volume utile, bref, on n'est pas resté inactif. Il existe des théories, mais il n'existe pas encore, à mon avis, une théorie unique du haut fourneau.

Ceci ne veut pas dire que des progrès très sensibles n'aient été réalisés dans la conduite du haut fourneau.

On ne peut pas nier que la mise au mille de coke ne fait que diminuer pendant les dernières années.

Immédiatement après la deuxième guerre mondiale, on a beaucoup parlé de nouveaux procédés de réduction directe des minerais de fer. On continue d'ailleurs de faire des essais et les résultats sont intéressants. On avait prédit, à ce moment-là, la disparition du haut fourneau. Il n'en était rien. Le haut fourneau, qui fait sa part entre la réduction directe et la réduction indirecte — un peu à sa façon, des fois — a survécu et continue à se développer et à produire de la fonte.

Grâce à la préparation de la charge, les dimensions du haut fourneau ont pu être augmentées. Un diamètre au creuset de 9 à 10 mètres n'est plus une exception et des productions journalières de fonte de 1.500 et 2.000 t pour des unités modernes deviennent courantes.

Le « bedding » ou l'homogénéisation de l'enfournement en minerais se pratique de plus en plus. Le concassage du minerai avec l'agglomération du minerai fin est devenu pratique courante. Certaines usines vont même jusqu'à la réduction intégrale du minerai en fines qu'elles agglomèrent et enfournent 100% d'agglomérés au haut fourneau. On peut cependant se demander si la marche améliorée du haut fourneau grâce à l'enfournement d'agglomérés seule compense les frais de concassage intégral et d'aggloméra-

tion à 100% des minerais. N'est-il pas préférable de considérer l'agglomération uniquement comme moyen de récupération des fines et d'enfourner le minerai classé tel quel. La question est posée et sera traitée dans différents exposés pendant ce congrès.

L'enfournement de pellets au haut fourneau fait également des progrès. Les essais doivent montrer à quel prix on pourra utiliser ces pellets pour avoir, compte tenu des avantages en économie de coke et en capacité accrue du haut fourneau, un intérêt matériel.

Le chargement du haut fourneau au moyen de bandes est en développement. Il permet un enfournement plus continu que ne le permettent le chargement par bennes Staehler ou par skips. Il est intéressant dans le cas de l'automatisation plus ou moins complète du chargement du haut fourneau.

La marche à contrepression au gueulard a été adoptée par différentes usines. Est-ce que les avantages qui en résultent compensent les investissements supplémentaires ? Si c'est le cas pour de nouvelles installations, est-ce que c'est encore vrai pour la transformation d'installations existantes ?

On s'occupe également de la marche du haut fourneau au moyen de sondages dans la cuve. En connaissant la composition des gaz le long d'un rayon de la cuve à une certaine distance du gueulard, on peut se rendre compte de la répartition et de la descente de la charge et corriger l'allure du haut fourneau avant qu'un dérangement ne se produise.

L'addition de vapeur d'eau au vent est connue et pratiquée depuis un certain temps déjà. Une humidité constante du vent doit être profitable à la marche régulière du haut fourneau, alors que l'hydrogène en faible quantité résultant de la dissociation de la vapeur d'eau ne peut qu'aider la réduction du minerai de fer.

Les essais les plus à la mode à l'heure actuelle sont ceux concernant l'injection par les tuyères de combustibles divers, gazeux, liquides, solides ou mélangés.

Comme combustibles gazeux, on utilise le gaz naturel dans les régions où il en existe et le gaz de fours de coke. Comme combustible liquide, on utilise le fuel oil léger, lourd et extra-lourd. En ce qui concerne le combustible solide, des essais avec différentes sortes de charbon pulvérisé sont en cours. Enfin, comme mélange, on utilise du fuel-oil additionné de charbon pulvérisé.

Le but de ces essais est d'économiser du coke, c'est-à-dire de remplacer du coke qui est un combustible cher, par des combustibles moins nobles et par conséquent moins chers. En dehors de la question technique, qui consiste à trouver l'appareillage convenant à ces injections, le problème est une question de prix relatifs des différents combustibles. Ces prix peuvent être différents selon les régions et l'utilisation des combustibles de substitution dépend des régions du globe.

L'ajoute de ces combustibles de remplacement a cependant encore des limites. Pour le fuel-oil, par

exemple, cette limite semble se situer vers une quantité d'environ 80 kg par tonne de fonte, réduisant la consommation de coke de quelque 10%. Par une augmentation de la température du vent on peut élever éventuellement cette limite jusque vers les 100 kg par tonne. Dépassé ces quantités, l'opération cesse d'être rentable.

L'utilisation de combustibles solides permet de remplacer quelque 15 à 20% de coke. Par le mélange de combustibles solides et liquides, il semble possible d'aller plus loin.

On peut finalement imaginer un haut fourneau alimenté en minerais agglomérés ou pelletisés et fonctionnant sans ajout de coke, mais uniquement par injection de combustibles de substitution. Du moment que le chargement et l'injection seront entièrement automatisés, ce haut fourneau marchera pratiquement sans personnel. Il faudrait cependant qu'on puisse indiquer au calculateur électronique une mise en équation correcte des différentes inconnues.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les problèmes dont je viens de parler brièvement font l'objet d'études et d'essais au C.N.R.M. et dans les usines affiliées.

Je ne vous parlerai pas des recherches qui sont effectuées au bas fourneau d'Ougrée; M. Malcor nous en fera un exposé complet à la suite de cette introduction.

Si, dans cet exposé très bref, j'ai plutôt posé des problèmes que de les résoudre, c'est que je n'ai pas voulu anticiper sur les travaux de ces journées de sidérurgie.

C'est, d'autre part, pour vous montrer que ces problèmes très complexes, demandent des études assez longues et assez ardues des ingénieurs sidérurgistes. Les facteurs influençant la marche des hauts fourneaux sont tellement nombreux et tellement interdépendants qu'il n'est pas aisé d'évaluer l'incidence de l'un d'eux sur le fonctionnement du haut fourneau sans faire intervenir l'incidence d'autres facteurs qui sont liés de près ou de loin au premier.

C'est à ce travail, qui demande de la persévérance et de la méthode, que doit s'attacher l'ingénieur dans les temps présents.

Des réunions périodiques entre gens du métier, qui font la synthèse des résultats obtenus dans les différentes usines et les différentes régions, qui orientent les chercheurs dans des directions précises, ne peuvent conduire qu'à des résultats positifs.

Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Pour terminer, je voudrais remercier d'avance les conférenciers qui se sont déplacés, quelques-uns même de très loin, pour nous apporter leur expérience et leurs connaissances et je voudrais souhaiter aux initiateurs de ces journées, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs, une pleine réussite et un vif succès. »

Le dernier discours fut prononcé par M. M. A. Fiennes, Président du « Iron and Steel Institute » de Grande-Bretagne. Nous reproduisons le texte de ce discours :

« Your Royal Highnesses,  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

This is indeed an international gathering. There is scarcely a country which is a substantial producer of iron and steel which is not here represented; there can seldom have been gathered together in one place such a formidable array of people who are eminent in various spheres of metallurgy and in the business of iron and steel-making. For that reason, I am deeply sensible of the honour and indeed, of the responsibility which has fallen on me as President of The Iron and Steel Institute to express the thanks of all the visitors to this conference for everything that has been done for us. It is no coincidence that this important gathering is being held in Luxembourg. Europe has many times stood at the cross-roads of History. In the sense of which I now speak, she is no longer at the cross-roads. She has decided which path to take, the path of unity and the progress which goes with unity, and there are those of us who hope to joint in that march towards peace and a better way of life not only for ourselves but also for the less fortunate peoples of the world. In that march Luxembourg has been in the vanguard from the outset, a country set in the ways of peace without political ambitions, industrious, envying none, and though small; seeking none the less to make her vital contribution to human progress.

It is not accident that Luxembourg has come to be a place where the nations meet together in friendship. It is no accident that Luxembourg is the headquarters of the European Coal and Steel Community. It is no accident that Luxembourg is the scene of this week's gathering.

Your Royal Highnesses,

We, your visitors from overseas, are greatly honoured by your presence here this morning. It is in keeping, if I may be allowed to say so, with the lively interest which has been displayed by your Royal House for many years in iron and steel the industry which indeed means so much to Luxembourg. Members of the Iron and Steel Institute, Sir, remember with pleasure their visits to Luxembourg in 1934 and again in 1958 and they particularly recall the hospitality accorded to them on both occasions by your illustrious Mother and Father, Madame la Grande-Duchesse et le Prince Félix. It is a source of great pride to us that in 1958 Madame la Grande-Duchesse graciously consented to become an Honorary Member of the Iron and Steel Institute. Speaking as the President of that Institute may I ask you, Sir, to convey with our humble duty our compliments and our felicitations to our Member in Luxembourg. May I next ask your Royal Highnesses to accept on behalf of the people of Luxembourg our grateful thanks for the hospitality they are according to us all on this occasion, for the privilege of being in your ancient and beautiful city on this glorious day and of seeing your lovely countryside and above all, for the opportunity of renewing old friendships and making new friends from among your kindly people.

In my early association with the iron and steel industry, it was widely assumed from the distance of our small Island that Luxembourg and ARBED were one and the same thing. Now that we are here, we have found that it is no so. There are other things of value in Luxembourg as well. But none the less ARBED must rank high as an institution in the life of the Grand Duchy. Monsieur René Schmit and I have at least one thing in common. We are both basically rolling-mill engineers. It is true that we are in opposite ends of the business. He has been at the receiving end. For the last seventeen years of my life, I have been giving them away. I could not help wondering what both of us were doing at a conference on blast furnaces. But presumably we both know what every rolling-mill man has said for years, that what you get out of a rolling-mill is no better than what you put into it. So therefore perhaps we had better see how the people at the beginning of the line were doing their job. At all events it is encouraging for me to know, that one, who stated as a rolling mill engineer and who progressed up the technical ladder of promotion within ARBED became in time, the chief engineer of that great company, and is now the Directeur Général de l'ARBED and Président du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises. On a recent meeting the Council of the Iron and Steel Institute unanimously decided to appoint a new Honorary Member. It was René Schmit, Commandant de l'Ordre de Léopold II, Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne. I ask Monsieur Schmit to receive this diploma signifying this appointment. Men whose achievements are exceptionally outstanding in the more severely technical fields are occasionally appointed to be Honorary Vice-Presidents.

Why this difference should exist, between an Honorary Member and an Honorary Vice President nobody knows? It must lie deep in the customs and practice of our Institute whose history goes back for nearly a century, and which includes such names as Henry Bessemer amongst our earlier Presidents. It is certain that no one of these honours has any precedence over the other and you must just put it down to that well-known absence of logic for which my countrymen are world famous. It is almost a kin to that monument of pragmatism our House of Lords, whose only reason for existence is that „It works uncommonly well". So having established that the office of Honorary Vice President exists, what better new appointment could there be than that of Pierre Coheur. When I knew that I had to perform this task today, I asked for the curriculum vitae of Professor Coheur, and those of you who know him will not be surprised when I tell you that it ran to three pages. I shall not read it all to you. If any man has taken the trouble to be a master of his subject, it is Pierre Coheur. He became Civil Métal-

lurgiste in 1937. In 1942, he became Agrégé de l'Enseignement Supérieur en Sciences Appliquées à l'unanimité des voix; he studied in Germany, in Holland, in the United States of America and in England. He has been Professeur de Métallurgie in the University of Liège since 1956. His work with the CNRM, culminating in his appointment as Administrateur-Gérant in 1960, is well known to most of those present. Pierre Coheur is Officier de l'Ordre de Léopold II, Croix d'Officier avec Couronne de l'Ordre du Mérite Civil et Militaire d'Orange de Nassau. He is surely worthy to be appointed an Honorary Vice President of the Iron and Steel Institute and the Council of the Institute so agreed at a recent meeting. I ask him to receive diploma testifying to the fact.

Your Royal Highnesses,  
Your Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

I end by saying that anyone who has been connected with a Congress of this kind will know the tremendous amount of staff work which must be applied to make it a success. On behalf of all the visitors I want to thank those who have laboured so unremittingly to make this conference the outstanding success which it is going to be, and I ask you, Ladies and Gentlemen, to show your appreciation to those who have done this fine work of organisation. »

Comme il a été déjà dit plus haut le programme des Journées Internationales de Sidérurgie avait suscité dans le monde sidérurgique un vaste mouvement d'intérêt. 31 communications furent présentées par 43 personnalités appartenant à onze pays à savoir : République Fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Pas, Suède, U.R.S.S. et U.S.A. Parmi celles-ci citons notamment les communications de Monsieur le Professeur Erich Hoffmann, Directeur de l'Institut de Sidérurgie de l'Université de Berlin (Allemagne); Monsieur le Professeur B. I. Kitaev, de l'Institut Polytechnique de l'Oural (URSS); Monsieur H. Malcor, Président du Comité International du Bas Fourneau et de la Compagnie des Aciéries de la Marine à Firminy (France); Monsieur le Professeur E. Schurmann, Directeur de l'Institut de Fonderie Berg Akademie de Clausthal (Allemagne); Monsieur J. H. Strassburger, Vice-Président à la National Steel Corporation (USA); Monsieur H. Suemitsu, Directeur à la Amagasaki Iron and Steel Co. (Japon); Monsieur L. Upko, Directeur des usines de Zaporozstal (URSS).

A l'issue des travaux des Journées Internationales de Sidérurgie les congressistes visitèrent les usines sidérurgiques luxembourgeoises ainsi que les usines du bassin de Charleroi et du bassin de Liège.

## Visite à Luxembourg du Général Lauris Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe

Le 18 octobre 1962 le Général Lauris Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, a fait une visite d'adieu à Luxembourg.

L'avion qui amena le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe à Luxembourg en provenance de Paris atterrit à l'aéroport du Findel à 10 heures.

Le Général Norstad fut salué à sa descente d'avion par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, qui était entouré de M. Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement, le représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OTAN, le Chef d'Etat-Major de l'Armée et de plusieurs personnalités. Parmi la suite du Général Norstad figurait également le représentant militaire luxembourgeois auprès du SHAPE.

Après avoir passé en revue le détachement d'honneur de la garde grand-ducale avec musique et drapeau, les voitures officielles, précédées d'une escorte motorisée, se dirigèrent vers Luxembourg-Ville.

Au cours de sa visite à Luxembourg le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe fut reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse. Il eut en outre des entrevues avec MM. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

Un déjeuner fut offert en l'honneur du Général Norstad par le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à l'Hôtel du Gouvernement.

A 15 heures le Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe donna une conférence de presse à l'aéroport du Findel. Il prit ensuite congé des personnalités officielles avant de passer en revue le détachement d'honneur de la Garde grand-ducale.

Peu après 16 heures l'avion du Général Norstad décolla de l'aérodrome en direction de Paris.

## La Semaine Commerciale Française à Luxembourg

Du 6 au 15 octobre 1962 a eu lieu à Luxembourg la Semaine Commerciale Française placée sous le haut patronage du Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur et du Ministre des Affaires Economiques, ainsi de Monsieur l'Ambassadeur de France à Luxembourg.

L'inauguration de la semaine commerciale française eut lieu le 6 octobre dans le grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg en présence de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et de nombreuses personnalités françaises et luxembourgeoises parmi lesquelles on remarquait M. Louis Jacquinot, Ministre d'Etat, représentant le Gouvernement Français, M. Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Luxembourg, MM. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Economiques, Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, Mgr Jules Jost, représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg, de nombreux Conseillers d'Etat et de Gouvernement et de nombreux Députés, les Chefs des Administrations de l'Etat, le Député-Maire de la Ville de Luxembourg, entouré des échevins et des conseillers communaux, les maires et les autorités des villes participant à la Semaine Commerciale Française, à savoir les villes d'Esch-sur-Alzette, d'Echternach, d'Ettelbruck, de Wiltz et les communes de Rodange et Pétange, les membres du Comité d'honneur et du Comité exécutif de la Se-

maine Commerciale Française, et les délégués auprès du Comité exécutif, ainsi que les personnalités de la vie intellectuelle, commerciale et industrielle.

La cérémonie d'inauguration était encadrée d'un programme musical exécuté par le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment. Au programme figuraient Ramuntcho, ouverture de Pierné, Pelléas et Mélisande, prélude de Fauré, et la Marche hongroise de Berlioz.

L'allocation de bienvenue fut prononcée par M. Tony Neuman, Président de la Chambre de Commerce luxembourgeoise.

Ensuite S. Exc. M. Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Luxembourg, prononça le discours suivant :

« Monseigneur,  
Monsieur le Ministre des Affaires  
Economiques,  
Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mesdames, Messieurs,

Je tiens d'abord à exprimer, au nom du Comité d'Organisation de la Semaine Commerciale Française, mes très vifs remerciements à Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier d'avoir daigné accepter d'honorer de Son auguste présence la séance inaugurale de la Semaine Commerciale Française.

La Famille Grand-Ducale a bien voulu témoigner à mon pays, à maintes reprises, amitié et sympathie; nous sommes infiniment reconnaissant de cette nouvelle marque d'intérêt à tout ce qui est français.

Je suis heureux de remercier également de sa présence M. Elvinger, Ministre des Affaires Economiques. Elle démontre, une fois de plus, le soin qu'il apporte au développement des relations économiques entre nos deux pays.

Ces relations économiques sont anciennes et reposent d'abord sur d'intimes relations dans le domaine sidérurgique; l'ARBED, l'HADIR, RODANGE ont des contacts étroits avec des groupes français et le Luxembourg est un des principaux acheteurs des minerais de fer de Lorraine.

On comprend, dans ces conditions, l'intérêt avec lequel, il y a 12 ans, le Luxembourg a accueilli les propositions françaises de créer une Communauté Economique du Charbon et de l'Acier.

Un grand homme d'Etat luxembourgeois, M. Joseph Bech, a été l'un des pionniers de cette idée, avec un Français de Lorraine, élevé au Luxembourg, dont le nom restera lié à cette grande idée européenne, M. Robert Schuman.

La France et le Luxembourg y voyaient, d'une part une manière d'approfondir les relations économiques entre des pays d'Europe Occidentale unis par une commune civilisation, d'autre part la possibilité de mettre fin à des rivalités entre voisins qui avaient mis en danger mortel cette civilisation même, et, enfin Français et Luxembourgeois retrouveraient une vocation unitaire qui marquait ces régions de l'Est depuis des siècles; sans vouloir ressusciter, bien entendu, une Lotharingie disparue, il est incontestable que ces vallées du Rhin, de la Moselle, de la Meuse et du Rhône comportent une attraction réciproque.

Que n'avait-on dit sur le Marché Commun ?

J'ai déjà rappelé, puis-je le répéter, que de grands industriels m'avaient annoncé, à l'époque, les effets désastreux qu'allait produire cette concurrence dans le domaine du charbon et de l'acier. Je n'ai pas besoin de souligner que ces craintes se sont avérées non seulement futiles, mais que l'activité économique des six pays et le niveau de vie de chacun d'entre eux, en particulier de la France et du Luxembourg, se sont considérablement développés depuis.

Le pool Charbon-Acier a été un succès car il a été complété par le traité de Rome à la rédaction duquel M. Joseph Bech a joué un rôle considérable. La réalisation du Marché Commun a été grandement facilitée par la politique française de stabilité financière sous la présidence du Général de Gaulle. On se presse actuellement à la porte de nos communautés, mais aussi de nombreux pays prétendent qu'elles sont des associations de peuples riches qui risquent de mettre en péril l'économie des pays sous-développés.

J'ai déjà eu l'occasion, dans le poste précédent où j'avais l'honneur de représenter mon pays, de souligner qu'il n'en était rien. Créant une zone de bien-être, d'accroissement de l'activité économique, le Marché Commun, tout naturellement, augmente ses

échanges avec l'extérieur. Il était d'ailleurs prévu par les économistes que si les échanges inter-communautaires se développaient plus vite que ceux avec les pays tiers, ceux-ci n'en augmenteraient pas moins en valeur absolue.

Les statistiques ont confirmé ces thèses : les rapports des pays du Marché Commun avec les pays tiers ont, en effet, augmenté d'une manière sensible : 67% même avec les pays de l'Est qui affectent, bien à tort, de s'en inquiéter.

Vous me direz alors que puisque tout semble pour le mieux, à quoi rime la Semaine Commerciale Française que nous ouvrons aujourd'hui ?

Elle dérive de l'idée même du Marché Commun qui prévoit à l'intérieur de cette Communauté une augmentation des échanges. C'est pour mieux faire connaître les produits français, pour en développer l'acquisition par le consommateur luxembourgeois, qu'il s'agisse de nos automobiles, de nos articles ménagers, des conserves alimentaires, des produits chimiques, des textiles, etc. . . . que nous avons demandé aux commerçants du Luxembourg de bien vouloir mettre en vedette les produits de mon pays. Je crois qu'ils ne seront pas déçus, car je suis persuadé que la qualité de notre production leur fera acquérir de nombreux clients.

Je tiens, dès maintenant, à leur adresser mes vifs remerciements pour la façon enthousiaste avec laquelle ils ont répondu à notre appel.

Une semaine commerciale aurait été incomplète si nous n'avions, en même temps, présenté l'aspect traditionnel, toujours changeant et vivant, l'aspect culturel de mon pays. C'est pourquoi, cet après-midi, sera inaugurée une Exposition du Livre Français.

Je suis persuadé qu'elle aussi aura de nombreux visiteurs. Depuis les quelques mois que je suis à Luxembourg, j'ai, en effet, été frappé par l'amitié que le peuple luxembourgeois portait à la culture française et à la chaude sympathie qu'il montrait pour tout ce qui venait de mon pays.

En terminant, je voudrais adresser à tous les organisateurs l'expression de ma gratitude; elle va tout naturellement au souriant et dynamique Directeur Général de Radio-Luxembourg, M. Felten, qui a bien voulu nous donner l'hospitalité, à M. Fischer, Directeur des Programmes, et enfin aux remarquables musiciens de l'orchestre de Radio-Luxembourg qui nous démontrent, une fois de plus ce matin, leur grand talent. »

M. Louis Jacquinot, Ministre d'Etat, représentant le Gouvernement français, s'adressa ensuite à la nombreuse assistance en ces termes :

« Monseigneur,  
Monsieur le Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux tout d'abord, au nom du Gouvernement de la République, de remercier vivement Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier d'avoir bien voulu donner ce matin, en daignant assister à la séance inaugurale de la Semaine Commerciale Française, une nouvelle marque d'amitié envers mon pays et d'intérêt envers les relations économiques entre la France et le Luxembourg. Je

La prie d'adresser à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse l'expression de mes respectueux hommages.

C'est avec le plus grand plaisir, en voisin, que j'ai reçu la mission de représenter le Gouvernement français à cette manifestation franco-luxembourgeoise. Vous n'ignorez pas, en effet, Mesdames, Messieurs, qu'originaire de la Meuse, j'ai représenté pendant de nombreuses années la circonscription de Bar-le-Duc. Multiples sont les liens qui attachent ces deux régions voisines, ma province de Lorraine et le Grand-Duché. Pendant la guerre, une lutte commune a encore rapproché Lorrains et Luxembourgeois.

Depuis bien des années, les liens sont des plus intimes entre la sidérurgie du Grand-Duché et les mines françaises de Lorraine. Vous avez su créer une magnifique industrie sidérurgique d'importance mondiale et la base des relations économiques franco-luxembourgeoises est constituée par ses exportations au Luxembourg de plus de 6 millions de tonnes de minerai de fer. De son côté, l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, qui exporte 95% de sa production, trouve en France d'intéressants débouchés, notamment en ouvrages en métaux communs, si bien que cet ensemble d'échanges sidérurgiques représente 78% des ventes de produits français et 85% de nos achats. Nous achetons également chez vous des produits chimiques, des cuirs et des peaux.

D'autre part, comme un autre orateur l'a souligné, la France et le Luxembourg ont été à l'origine de la construction de cet ensemble économique qui joue un rôle si capital dans l'évolution mondiale : le Marché Commun.

La prospérité luxembourgeoise est remarquable et le niveau de vie de ses habitants est un des plus élevés d'Europe. La France, grande productrice de biens de consommation, doit trouver dans le Grand-Duché un marché particulièrement important. Peut-être mon pays, qui occupe seulement la troisième place dans les importations luxembourgeoises n'a-t-il pas fait jusqu'à présent tout l'effort nécessaire pour prendre ici la place à laquelle il peut normalement prétendre dans le marché des biens de consommation. Peut-être les exportateurs français ne se sont-ils pas rendus exactement compte de l'importance du marché grand-ducal. Aussi, la Semaine Commerciale Française a-t-elle justement pour but de faire connaître à nos amis luxembourgeois les textiles français, les produits de notre industrie du vêtement et de la couture, nos parfums et les produits de beauté, nos articles de Paris, les créations de nos bijoutiers, horlogers et orfèvres. Je suis certain que les Luxembourgeois trouveront là, dans cette extrême variété du goût français, matière à un choix.

L'Ambassadeur de France, M. de Lagarde, et le Conseiller Commercial de cette Ambassade, M. Soulé, m'ont dit combien les représentants du commerce luxembourgeois les avaient aidés et comment ils avaient répondu à leur appel. Je tiens à les en remercier tout spécialement, mais je voudrais tout particulièrement exprimer ma reconnaissance à M. Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, pour la bienveillance avec laquelle il a accueilli cette idée de la

Semaine Commerciale Française et de l'aide si précieuse qu'il lui a apportée.

Dans ce très beau cadre où nous recevons l'hospitalité si chaleureuse de cette grande chaîne d'informations d'importance mondiale qu'est Radio-Luxembourg, je suis profondément sensible à l'atmosphère amicale à mon pays que j'y trouve. »

Après le discours de M. le Ministre d'Etat Louis Jacquinot, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, prononça un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesse Royale,

Connaissant Votre sollicitude pour les problèmes économiques, je suis particulièrement heureux de saluer Votre auguste présence dans cette enceinte où l'inauguration de la Semaine Commerciale Française marquera un point de départ pour l'intensification des échanges commerciaux et culturels franco-luxembourgeois.

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Il me tient à cœur de remercier vivement M. l'Ambassadeur de France de m'avoir invité à prendre la parole à la séance inaugurale de cette manifestation économique et culturelle importante qu'est la „Semaine Commerciale Française”. Je tiens à féliciter Son Excellence et ses collaborateurs, notamment M. le Conseiller Soulé, de l'organisation remarquable de la Semaine.

Chaque pays doit évidemment tendre à développer au maximum son commerce extérieur. Les milieux du commerce et les services du Ministère des Affaires Economiques s'intéressent particulièrement à la belle expérience que vous tenterez au cours des prochains jours. Il est vrai que les échanges franco-luxembourgeois atteignent déjà un niveau élevé. Il est vrai également que la profonde amitié entre nos deux peuples est extrêmement favorable à l'intensification des échanges. Au fil des années des touristes français, en nombre croissant, cherchent au Luxembourg la détente et le repos. Nombreux sont également ceux qui pendant les weekends viennent admirer les étalages de nos magasins. Sans doute, la Semaine commerciale française attirera-t-elle de nouveaux groupes de visiteurs français du bassin lorrain et de la Moselle.

Cependant, les relations commerciales proprement dites se développent à un échelon beaucoup plus important dans les échanges de toute une gamme de produits diversifiés.

Si les échanges commerciaux entre nos deux pays ont pu atteindre actuellement un niveau assez élevé, il ne faudra pas oublier que la cause profonde doit en être attribuée en premier lieu à la proximité géographique de nos deux pays. Cette proximité leur a permis de créer des courants économiques plus ou moins importants au cours de l'histoire, suivant les vicissitudes des différentes époques. Néanmoins, ce n'est qu'à partir de 1921 et plus particulièrement depuis la mise en vigueur des Traités de la CECA et de la CEE que les liaisons économiques franco-luxembourgeoises se sont fortement développées.

Avant d'analyser les principaux courants d'échanges établis aujourd'hui entre la République française et le Grand-Duché, je voudrais relever que le Luxembourg est un pays producteur par excellence dont la puissance industrielle ne se trouve nullement en rapport avec sa superficie et le nombre de ses habitants.

En ce qui concerne nos relations économiques extérieures, il y a lieu de retenir de façon générale que la part de la France dans notre commerce avec l'étranger n'est certainement pas négligeable. En effet, en 1961 — par exemple — la France intervenait avec respectivement 13 et 8% dans la valeur totale de nos importations et exportations. Je tiens toutefois à remarquer que nos renseignements sur les importations ne font pas état des livraisons françaises qui nous parviennent par l'intermédiaire de la Belgique et qui sont certainement considérables. Faut-il souligner d'autre part que la balance commerciale du Luxembourg avec la France se trouve en déséquilibre permanent ? Néanmoins, cette situation n'a pas empêché le développement du commerce franco-luxembourgeois, cela surtout depuis la deuxième guerre mondiale.

Il sera sans doute intéressant d'examiner de plus près les principaux mouvements d'échanges, ceci dans la mesure des possibilités statistiques qui sont malheureusement assez fragmentaires.

Qu'en est-il de nos importations en provenance de la France ?

Ces importations se sont accrues presque continuellement depuis bon nombre d'années. Elles ont atteint en 1961 le niveau de 2,5 milliards de francs luxembourgeois. Parmi les produits importés, les minerais de fer lorrains et certains produits sidérurgiques représentent la valeur la plus importante. Ensuite nous y voyons apparaître, mais à un degré inférieur, des biens d'équipement tels que chaudières, machines, appareils et engins mécaniques ainsi que des textiles synthétiques et artificiels.

A propos de nos importations de minerais de fer, il faut relever que le minerai importé au Grand-Duché est pour plus de 99% d'origine française. Celui-ci provient surtout d'exploitations luxembourgeoises situées en Lorraine ou de mines appartenant à des sociétés françaises à forte participation luxembourgeoise. En présence de ce fait, il est intéressant de noter que nos importations de minerais colithiques françaises ont fortement augmenté pendant les 40 dernières années. Leurs tonnages approximatifs ont passé de 1.05 millions de t en 1921 à 3.6 millions de t en 1951 pour atteindre le chiffre de 6.60 millions de t au cours de l'année révolue.

Par ailleurs, je m'en voudrais de ne pas mettre en relief parmi les importations certains articles possédant en eux le prestige de la qualité et le charme de la civilisation française et auxquels la population luxembourgeoise réserve aujourd'hui comme hier un accueil tout particulier. Il s'agit des voitures automobiles, des produits cosmétiques, des vins et des livres.

Nos importations d'automobiles françaises n'ont fait que progresser. Le nombre des voitures fran-

çaises en circulation au Grand-Duché a plus que doublé au cours des sept dernières années.

Pour ce qui est maintenant des exportations luxembourgeoises à destination de la France, celles-ci ont représenté en 1961 une valeur totale d'environ 1.6 milliard de francs lux. La plus grande part de ces exportations revient aux produits métallurgiques. Parmi les autres biens que nous écoulons en France, je cite notamment les appareils et engins mécaniques et les produits en caoutchouc. Nos statistiques montrent par ailleurs que le chiffre global de nos ventes à la France se trouve lui aussi en plein développement. Cette évolution est instructive en ce sens qu'elle contribue à faire ressortir l'orientation future de nos exportations au moment même où la compétition du grand espace économique européen commence à produire ses effets.

Au cours de ce bref exposé, j'ai essayé d'esquisser dans les grandes lignes les courants de biens visibles qui se sont établis entre nos deux peuples.

Je ne veux pas quitter ce sujet, sans avoir mentionné la partie des courants commerciaux qui, pour être moins visibles, constituent cependant des flux d'une importance considérable. Je me bornerai toutefois à n'en relever que les traits généraux.

C'est ainsi que les échanges franco-luxembourgeois de courant électrique se sont soldés jusque naguère presque invariablement par un complément aussi utile que nécessaire à notre économie énergétique. Si depuis l'année dernière cette situation s'est légèrement renversée, les rapports réciproques restent extrêmement satisfaisants.

Dans le secteur des transports, il convient de mettre en relief les chemins de fer qui pour le Grand-Duché de Luxembourg forment le principal moyen de liaison avec l'étranger.

En examinant le trafic des marchandises s'effectuant par rail, on constate que le volume des marchandises transportées s'est accru de façon impressionnante depuis la guerre. En 1961, nos chemins de fer ont enregistré au départ vers la France 407.000 tonnes contre seulement 3.000 en 1951, — et à l'arrivée en provenance de ce même pays 2,4 millions de tonnes contre 775.000 pour les mêmes années de référence. Cette augmentation massive est due pour la plus grande partie, d'un côté, au développement de nos exportations de produits métallurgiques, et d'un autre côté, à nos importations croissantes de minerais de fer. Les échanges commerciaux par chemin de fer ont donc triplé, voire quadruplé au cours de la dernière décennie.

Il semble d'ores et déjà certain qu'à partir du jour où le canal de la Moselle sera ouvert à la navigation, une impulsion nouvelle et puissante sera donnée à nos échanges, dont l'ampleur et la composition pourraient fort bien modifier sensiblement certaines données de base de notre économie nationale.

Je ne dois pas oublier le rôle que jouent dans notre vie des affaires les services que nous rendent les banques françaises et surtout les compagnies d'assurance. Faut-il parler des mouvements de capitaux qui s'opèrent entre nos deux pays et qui sont corrélatifs aussi bien à des opérations de financement qu'à des mouvements d'hommes ?



Qu'il me soit permis seulement de dire quelques mots, en terminant ce rapide tour d'horizon, au sujet de ce mouvement d'hommes dans son aspect le plus agréable, à savoir le tourisme qui me tient particulièrement à cœur.

Je ne connais pas le nombre de mes compatriotes qui chaque année parcourent le merveilleux pays de France. Mais je sais qu'il y a peu de Luxembourgeois qui n'y aient pas fait un séjour plus ou moins prolongé. Et je sais qu'une bonne partie des voyageurs luxembourgeois, sinon la plupart d'entre eux passent annuellement leurs vacances dans les Vosges, à la Côte d'Azur, en Bretagne, en Normandie et dans d'autres belles régions du pays voisin et ami, sans oublier l'attraction éternelle de Paris. En effet, d'après les statistiques françaises, le chiffre des nuitées passées annuellement en France par des Luxembourgeois dépasse aujourd'hui le quart de million. En revanche et quoique les beautés naturelles du Grand-Duché soient beaucoup moins nombreuses et certainement moins impressionnantes que celles de la France, le nombre croissant d'année en année de touristes français venant séjourner dans notre pays nous remplit de fierté et de satisfaction. Entre 1953 et 1961 les nuitées enregistrées en Luxembourg pour les hôtes français ont augmenté de 62%, ce qui est à mon avis la meilleure preuve du succès des efforts que nous déployons sans répit, pour développer le tourisme dans notre pays.

La Semaine Commerciale Française à Luxembourg a recours à une publicité intelligente et judicieuse dont nous ne pouvons que féliciter les organisateurs. La connaissance des marchés exige une analyse statistique et une prospection qui parfois ne sont pas faciles. Les efforts déployés par nos industriels la semaine passée à la Foire de Metz prouvent qu'il faudra beaucoup de persévérance et de courage pour agir sur les acheteurs potentiels.

La manifestation que nous inaugurons est un excellent moyen d'expansion commerciale et de promotion de vente.

Je souhaite sincèrement qu'elle contribue à intensifier les relations économiques entre nos deux pays.

Manifestation économique, la Semaine Commerciale Française est aussi une manifestation de culture et d'amitié qui peut déboucher sur un spectacle total avec le concours des exposants, des acheteurs,

des visiteurs et des amateurs de littérature française.

C'est par un message d'amitié, qui s'ajoute au message de félicitations et d'encouragement aux promoteurs et participants de la Semaine, que j'entends terminer mon allocution.

Les liens de sympathie profonde entre nos deux peuples qui vivent dans une communauté de civilisation seront renforcés à la faveur de cette belle manifestation.

Que ces liens s'affermissent en une amitié sans faille, tel est mon vœu aujourd'hui.»

La cérémonie d'inauguration de la Semaine Commerciale Française fut clôturée par l'exécution de l'hymne de la Maison grand-ducale.

Après le départ de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier une réception fut offerte en l'honneur des nombreux invités d'honneur dans les salons de la Villa Louvigny.

La semaine commerciale a consisté essentiellement en une présentation spéciale permanente de produits français dans les vitrines des commerçants détaillants luxembourgeois.

Un ensemble de manifestations marqua cette semaine commerciale française. Parmi ces manifestations citons notamment une importante dégustation de vins et fromage français au Palais de la Foire Internationale de Luxembourg, la série des dégustations de produits alimentaires français comprenant également les vins, les fromages et les huîtres, une exposition consacrée au Livre Français qui eut lieu à la Villa Vauban, une journée des Chambres de Commerce qui avait réuni les Présidents des Chambres de Commerce françaises, de la Chambre de Commerce luxembourgeoise et des diverses fédérations commerciales luxembourgeoises. De nombreuses autres manifestations marquèrent la semaine commerciale française dans les principales agglomérations luxembourgeoises, où les contacts entre les délégués professionnels syndicaux appartenant aux branches spécialement intéressées, notamment l'alimentation générale, les fruits et primeurs, les vins et boissons, les textiles, l'habillement, les éditions, la librairie, les revues et les périodiques, avaient suscité un vif intérêt auprès des commerçants luxembourgeois et mené à l'éclatant succès de cette manifestation commerciale française au Luxembourg.

## Inauguration du nouveau bâtiment de l'Institut d'Enseignement Technique à Luxembourg

Le 20 octobre 1962 a eu lieu à Luxembourg, en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière et de nombreuses personnalités l'inauguration officielle de l'aile d'agrandissement de l'Institut d'Enseignement Technique.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu dans la salle des fêtes de l'établissement remplie jusqu'à la dernière place. Parmi les personnalités qui assistaient à l'inauguration on remarquait entre autres M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Émile Reuter, Président honoraire de la Cham-

bre des Députés, M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. le D<sup>r</sup> Emile Colling, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur et des Transports, plusieurs anciens ministres, de nombreux membres de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, les directeurs des Administrations de l'Etat, les membres des Commissions de surveillance, les directeurs des établissements d'enseignement moyen et technique, les membres du corps enseignant, le Bourgmestre, plusieurs échevins et conseillers communaux de la Ville de Luxembourg, les Commissaires de district, MM. les Directeurs Généraux des entreprises de l'industrie sidérurgique, les représentants des Chambres professionnelles, etc

LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière furent salués à leur arrivée par M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Joseph Bisdorff, directeur de l'Institut d'Enseignement Technique et des délégations de professeurs et d'élèves. Une jeune fille, élève de la section de céramique de l'Ecole, offrit à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse héritière un bouquet d'orchidées.

Après qu'un quintette de musiciens de la Garde grand-ducal eut joué le «Wilhelmus» et «Bourrée» de J.-S. Bach, M. Joseph Bisdorff, directeur de l'Institut, prononça l'allocution suivante :

« Altesses Royales,  
Messieurs les Présidents,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Elèves,

Lorsque l'Institut d'Enseignement Technique célébrait sa création par la loi du 3 août 1958, l'avancement des travaux d'agrandissement et de transformation nous permettait d'espérer leur achèvement pour 1962.

J'ai aujourd'hui l'honneur et la joie de voir nos espérances réalisées. Professeurs, chefs d'ateliers et élèves se réjouissent avec moi de recevoir une assistance particulièrement brillante dans un cadre entièrement nouveau.

Altesses Royales,

Votre haute présence est pour nous une heureuse occasion de Vous présenter les hommages respectueux de nos corps enseignants et de Vous exprimer les sentiments de vénération et d'attachement de nos jeunes artisans et ingénieurs-techniciens. Ils sont particulièrement fiers de Vous montrer tout à l'heure leurs salles de classes et ateliers nouveaux et — s'ils n'ont pas l'habitude d'extérioriser leurs sentiments — Vous voudrez bien lire dans leurs yeux brillants la joie qui les anime et l'amour qu'ils Vous portent. Professeurs et élèves se joignent à moi pour Vous rendre un hommage de vive reconnaissance et de déférence. Ils vous prient de bien vouloir être auprès de notre vénérée Souveraine les interprètes de notre indéfectible fidélité.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux hautes personnalités de notre vie publique, spirituelle et économique qui ont bien voulu, par leur présence, nous apporter le témoignage de leur sympathie. Nous leur exprimons notre profonde reconnaissance pour l'intérêt qu'elle prennent à la vie et l'évolution de notre Institut.

Je remercie tout particulièrement Monsieur Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, d'avoir bien voulu accepter de prendre la parole à l'occasion de cette Cérémonie. J'adresse à Monseigneur Alfred Mille, Vicaire Général honoraire, représentant Son Excellence l'Evêque de Luxembourg, mes très sincères remerciements, d'être venu donner la bénédiction de l'Eglise au bâtiment nouveau.

Altesses Royales,  
Mesdames, Messieurs,

L'histoire rapporte qu'un grand géomètre hindou, ayant trouvé une démonstration particulièrement concrète du théorème de Pythagore, écrivit sur la figure qui lui servait de démonstration le simple mot „Voyez”! Il voulait dire par là que la figure était si claire que la démonstration sautait aux yeux de quiconque. J'avoue que j'ai été tenté, surtout dans un établissement d'enseignement technique qui préfère l'action au discours, d'imiter cet exemple et de vous recevoir aujourd'hui avec l'invitation du savant de l'Inde : „Regardez”! Voyez tout ce qui a été réalisé et jugez! Vous voudrez bien remarquer alors que la salle qui vous accueille est née de la transformation de l'ancienne bibliothèque des Pères Jésuites. C'est ici qu'entre 1900 et 1910, des Pères Jésuites tels que Wasmann, Spielmann, Dunin-Borkowski, Huonder, se sont adonnés à des travaux d'érudition et de méditation.

La transformation qui nous a valu cette vaste et belle salle a été obtenue par la pose d'une dalle en béton qui a séparé en deux étages l'ancienne bibliothèque, permettant ainsi d'aménager dans la partie supérieure trois salles de classe claires et spacieuses. Ce bâtiment central, qu'à un certain moment de notre chronique scolaire on avait pu croire voué à la démolition, continué avantageusement à rendre service : il loge la demeure du concierge, un atelier, trois salles de classe et cette salle des fêtes qui est à double fonction : elle est à la fois salle de réunion et salle d'éducation physique. Une cabine pour la projection cinématographique se trouve au deuxième étage et verra l'installation d'un cinématographe sonore. L'Ecole disposera ainsi d'un moyen audiovisuel moderne pour la projection de films d'enseignement.

La visite du nouveau bâtiment vous permettra tantôt de juger de l'aménagement et du finissage d'une construction qui a été mise en chantier en 1948, mais dont l'achèvement a été retardé en 1953 et 1958 par l'installation d'une partie des bureaux de l'Administration des Chemins de Fer Luxembourgeois. Il ne m'appartient pas en ce jour de fête d'insister sur le sacrifice qui nous a été imposé et de dire combien nous avons été logés à l'étroit.

Dans la conception et dans son aménagement l'aile d'agrandissement ne présente rien de révolu-

tionnaire. Vous trouverez une maison spacieuse et accueillante, où entrent librement la lumière et le grand air de ce coin encore calme de notre Ville.

A chaque étage vous verrez une succession de salles judicieusement disposées : la salle de classe suivie d'une salle de dessin et d'un amphithéâtre à fonction spéciale; au premier étage, l'auditoire d'électrotechnique et la salle de manipulations électriques; au deuxième étage, la salle de physique, la salle de chimie aménagée de façon à permettre à la fois les enseignements théoriques et les exercices pratiques; au troisième étage, un atelier pour le travail des matières plastiques dont l'étude est incorporée depuis quelques années à nos programmes ainsi qu'une vaste salle, destinée au dessin, de projection et aux travaux manuels afférents.

L'afflux des élèves dans la section d'électrotechnique nous a obligés, un peu malgré nous, à aménager au rez-de-chaussée des ateliers au profit de cette section.

Au rez-de-chaussée est également installé un centre médico-scolaire. Le sous-sol loge les douches, le laboratoire de la mécanique des sols, la bibliothèque des élèves et l'atelier des forges.

Ainsi donc grâce à cette nouvelle construction fournissant un volume scolaire confortable, nous avons cessé de vivre à l'étroit. A l'avenir chacune des deux Ecoles de l'Institut trouvera moyen de se développer conformément à sa mission.

Aux termes de la loi de 1958 et selon l'avis du Conseil d'Etat accompagnant cette loi, l'Ecole des Arts et Métiers doit former l'élite artisanale du pays. La population de cette Ecole a passé de 280 élèves en 1952 à 450 en 1962-63, l'attrait qu'elle exerce sur nos adolescents s'est intensifié d'année en année. Cette école vient maintenant se loger en majeure partie dans l'aile nouvelle et l'Ecole Technique se développera dans l'ancien bâtiment, rénové avec tant de bonheur, où sont installés, depuis des années déjà, les plus importants de ses laboratoires.

Dans le courant des dernières années, l'Ecole Technique, en triplant ses effectifs, s'est imposée de plus en plus comme école nationale formant des ingénieurs-techniciens de grande valeur professionnelle et humaine. Le passage par l'Ecole Technique présente en effet pour beaucoup de jeunes gens une véritable promotion sociale. Elle attire vers elle les élèves de l'Ecole des Arts et Métiers et les plus doués de nos jeunes compagnons et les prépare à des carrières qui, répondant au besoin de notre temps, gagnent de jour en jour en considération.

Les quarante jeunes ingénieurs-techniciens diplômés qui chaque année quittent l'Ecole, trouvent des débouchés intéressants dans la grande et moyenne industrie et dans les administrations techniques du pays.

On est surpris de découvrir souvent parmi ces étudiants des vocations scientifiques et techniques qui dépassent de loin la moyenne.

Permettez-moi de signaler le cas d'un étudiant actuellement en dernière année d'études, qui — poussé par la passion des mathématiques — a étudié seul des ouvrages de mathématiques supérieures. Il en est arrivé à envoyer à la « Revue de Mathéma-

tiques Spéciales », revue française de haut niveau, la solution de problèmes posés pour l'admission aux Grandes Ecoles Techniques de France, solutions qu'à plusieurs reprises, la revue en question a proposées comme solutions modèles à ses lecteurs. Ce jeune homme, probablement, eût été perdu dans un lycée, n'ayant pas le goût des langues et n'étant pas, à coup sûr, attiré par le latin. Disant cela, je voudrais tout simplement soulever, sans chercher à y répondre, la question de savoir, si les études universitaires doivent être barrées à de tels sujets parce que, comme on l'entend dire quelques fois, ils ont fait leurs études sur la soi-disant „voie étroite” de l'enseignement technique.

Si conformément à notre mission nous devons suivre le progrès et former les techniciens qualifiés de demain, si nous voulons que nos compagnons, maîtres et ingénieurs-techniciens soient capables de lutter à armes égales avec les concurrents qui pourront leur venir du Marché Commun et de l'Europe nouvelle, la formation des enseignants de notre Institut doit être aussi profonde et aussi large que possible. Nous sommes heureux de relever qu'à ce sujet des règlements récents ont déjà apporté un progrès sensible.

Au terme de cette rapide incursion dans le domaine de nos activités des dernières années, il me reste l'agréable devoir de remercier les pouvoirs et les personnes qui ont pris une part active à la réalisation de nos projets.

J'adresse un remerciement ému au regretté Ministre d'Etat, Monsieur Pierre Frieden, qui a toujours fait preuve à l'égard de notre établissement d'une grande sollicitude et qui a été le promoteur de la loi de 1958 portant création de l'Institut.

Je remercie bien sincèrement tout le Gouvernement et en particulier Messieurs les Ministres de l'Education Nationale et des Travaux Publics pour la généreuse bienveillance avec laquelle ils ont agréé et appuyé nos suggestions et propositions.

Je rends de tout cœur hommage au regretté Architecte de l'Etat Directeur, Monsieur Hubert Schumacher, dont le décès prématuré a privé notre établissement d'un grand ami et dont la sympathie pour notre école est à la base des réalisations matérielles de ce jour.

Je suis heureux que nous ayons trouvé auprès de Monsieur Pierre Schaack, le successeur de Monsieur Schumacher, et auprès de Monsieur Constant Gillardin, architecte de l'Etat adjoint, la même grande compréhension pour nos besoins et le même engagement actif pour notre cause. En nous aidant de leurs conseils, en surveillant de façon inlassable et compétente les travaux de construction, en projetant et en guidant les travaux de rénovation, les services des bâtiments publics se sont vraiment surpassés et méritent notre plus vive reconnaissance.

J'exprime mes félicitations les plus sincères à l'architecte du bâtiment nouveau, Monsieur Paul Dornseiffer, pour l'immense et excellent travail accompli, et aux nombreux entrepreneurs, artisans et ouvriers pour la conscience professionnelle avec laquelle ils ont construit et installé cette maison.

Je me dois de féliciter et de remercier Monsieur Joseph Meyers, professeur à l'École des Arts et Métiers, pour avoir projeté le décor de cette salle et pour avoir exécuté de façon magistrale le magnifique panneau décoratif qui embellit le fond de la scène.

Le décor du hall d'entrée dans l'aile nouvelle est le fruit d'un travail d'équipe où ont collaboré le professeur Lucien Wercollier et Madame Thill-Arend avec les élèves de la section de céramique.

A tous, professeurs et élèves, qui ont pris une part active à la réalisation d'une œuvre commune, je désire adresser mes chaleureux sentiments de gratitude. Par le dévouement avec lequel ils se sont mis au service de notre école ils ont donné un bel exemple d'attachement et d'esprit de solidarité et laissent à l'école la preuve de leur savoir faire et de leur art.

Altesses Royales,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers élèves,

Les conditions matérielles et administratives sont maintenant données pour que l'Institut d'Enseignement Technique s'oriente vers un avenir riche en devoirs et fécond en promesses. Nous apporterons tous à cet avenir un dévouement égal à celui des générations présentes et passées pour faire de notre établissement une pépinière d'artisans et d'ingénieurs-techniciens d'élite qui seront pour l'économie nationale et eupropéenne la garantie du progrès et de la prospérité. »

Après avoir prononcé cette allocution, M. le Directeur présente aux élèves de l'Institut « morts pour la Patrie », l'hommage suivant :

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Madame la Vice-Présidente du Conseil de l'Ordre de la Résistance,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers élèves,

C'est un devoir sacré de vouer, en ce jour de cérémonie, un pieux souvenir à ceux de nos élèves qui pendant la dernière guerre sont morts pour la patrie.

Le Mémorial érigé à l'entrée de cette salle a été exécuté récemment par nos professeurs et élèves de la section de céramique.

D'une conception sobre, il se compose de panneaux façonnés dans cette bonne terre glaise luxembourgeoise que nos élèves sacrifiés ont désiré revoir si ardemment; il est d'équerre comme leur droiture et leur fidélité.

Aujourd'hui, vingt ans après la tourmente, nous pensons toujours avec admiration et gratitude à ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions en liberté.

Au moment où professeurs et élèves vont fleurir le monument, nous nous inclinons respectueusement devant les parents de nos martyrs et nous leur donnons, d'un cœur ému, la promesse que la flamme du souvenir ne s'éteindra jamais. »

Pendant qu'une délégation de professeurs et d'élèves se rendait devant le Mémorial érigé à l'entrée de la salle, un élève de l'École Technique lisait

le martyrologe impressionnant des élèves qui ont donné leur vie pour la patrie.

La cérémonie continuait par l'exécution d'un « Inter-mède » de Fr. Schubert et du « Letzeburger Handwerkerlidd », texte de Siggy vu Letzeburg et musique de Julien Hoffmann, interprété par la chorale de l'Institut, avec le concours d'un quatuor de trombones de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du compositeur, chef de cette chorale.

M. Emile Schaus, Ministre de l'Éducation Nationale, prit alors la parole et s'adressa en ces termes à son nombreux auditoire :

« Altesses Royales,

Permettez-moi de joindre mes hommages de respect et de déférente reconnaissance à ceux que vient d'exprimer M. le Directeur. Votre Auguste Présence est en effet la confirmation et le symbole de l'intérêt majeur que vous témoignez à notre jeunesse en général et à son éducation en particulier.

Cet intérêt que vous ne cessez de marquer pour tout ce qui concerne le destin et l'avenir de nos jeunes constitue pour un Ministre de l'Éducation Nationale un appui et un réconfort que j'apprécie au plus haut point et dont je vous prie d'agréer ma plus profonde gratitude.

Messieurs les Présidents,  
Excellences,  
Monseigneur,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames, Messieurs,  
Mes chers élèves,

Il y a une dizaine de jours j'ai eu l'occasion d'assister à Rome à la 3<sup>e</sup> Conférence des Ministres de l'Éducation des pays européens. L'un des points capitaux de l'ordre du jour était l'investissement dans l'enseignement. Je vous assure qu'à ce sujet j'ai éprouvé un vif sentiment de fierté patriotique en pensant que dès la fin de la guerre le Gouvernement n'a pas lésiné sur les dépenses consacrées à la construction et à l'agrandissement des écoles et que même, depuis peu, il existe en fait chez nous ce fonds d'investissement que mes collègues des autres pays ont si ardemment souhaité et réclamé; ce fonds destiné à créer et à développer l'organe indispensable à la fonction, c'est-à-dire les bâtiments nécessaires aux enseignants et aux enseignés.

Vous êtes aujourd'hui à même de mesurer l'opportunité de ces investissements grâce auxquels nos établissements d'enseignement secondaire, technique et professionnel font éclater leurs murs étroits et procéder aux agrandissements qui répondent à l'afflux massif des élèves, dû à la poussée démographique (hélas, encore assez insuffisante aux yeux du Ministre de la Famille) mais surtout dû à l'extension inévitable de la démocratisation des études et de la scolarité offerte au plus grand nombre, conformément aux impératifs de notre temps et aux besoins de l'économie. Sans parler des bâtiments d'école primaire, le Lycée de garçons à Luxembourg, le nouvel Athénée, le Lycée de Diekirch, d'Esch-sur-Alzette, l'École Professionnelle d'Esch, l'École Agricole, les Centres Professionnels à Luxembourg, Wiltz, Ettel-

bruck, Grevenmacher, le Centre de formation rurale pour jeunes filles à Mersch, etc., autant de chantiers où se projettent et se construisent de nouvelles ailes, de nouveaux laboratoires, de nouvelles salles.

Et voici que l'aboutissement des agrandissements et des installations opérés à l'Institut d'enseignement technique nous réunit en ce moment solennel pour les livrer à leur destination et leur utilisation. M. le Directeur vient de dresser l'itinéraire et l'inventaire des salles et des laboratoires logés dans cette nouvelle aile . . . Je ne sais si c'est par coquetterie ou par modestie qu'il a omis d'évoquer la destination de la salle où se déroule cette fête d'inauguration.

Spacieuse, aérée, aménagée avec goût, elle servira à la fois de salle d'éducation physique et de salle des fêtes. Elle doublera donc les activités scolaires proprement dites par celles accordées aux loisirs, complètement nécessaire de tout effort.

L'éloge de la gymnastique, du jeu, du sport n'est plus à faire. Plus que jamais les hommes d'aujourd'hui et aussi les élèves de cette Ecole, condamnés à la station debout ou assis, ont besoin de compenser par le mouvement, par l'effort physique, le danger de l'ankylose des muscles et des nerfs résultant de l'immobilité et de la répétition automatique de gestes uniformes. Quant aux valeurs morales — esprit de fair play, esprit d'équipe, esprit de décision, courage, énergie, dépassement de soi — qui sont peut-être les plus belles conquêtes de l'effort physique et sportif, comment n'auraient-elles pas leur place dans l'enseignement qui, fidèle à une longue tradition humaniste et chrétienne, se propose de former non seulement l'esprit et l'âme, mais aussi le corps, c'est-à-dire l'homme en son entier ?

J'en dirais autant de l'autre fonction à laquelle est destinée cette salle. Lieu de réunions et de fêtes, c'est ici que convergent les activités artistiques, musicales, picturales qui, autonomes ou s'intégrant dans les fêtes scolaires ou journées d'élèves et de parents, couronnent le travail et l'effort de tous les jours. C'est ici que dans une commune pensée et une même orientation les éducateurs et les élèves rivaliseront d'activité créatrice, d'initiative, de savoir-faire, d'ingéniosité et de dévouement pour coopérer à la réalisation de fêtes qui interrompront pour l'illuminer la grisaille des jours ordinaires et qui constitueront l'heureux complément de distraction qu'appelle et exige tout effort, selon le sage précept de Goethe : „Saure Wochen, frohe Feste, sei dein künftig Zauberswort.”

C'est donc avec une vive satisfaction que je relève la destination et l'importance de cette salle et que je félicite ceux qui l'ont conçue et ceux qui l'ont si admirablement réalisée.

Altesses Royales,

Mesdames, Messieurs,

Je marquerai d'une pierre blanche cette journée qui me permet, pour la première fois, de prendre la parole devant des représentants de la vie économique, industrielle et artisanale, qui en cet établissement, à côté des pédagogues proprement dits, ont voix au chapitre. Car vous aussi, vous assumez la responsabilité d'organiser l'enseignement et de

l'adapter aux mouvantes exigences de l'heure, mais aussi de l'avenir.

C'est en effet déjà devenu un lien commun que d'évoquer les bouleversements, les changements, les transformations qu'a subis et qu'est en train de subir notre époque, d'exalter les aventures merveilleuses mais aussi de prophétiser les risques de mort qu'elle court. „Tout est en mouvement”. Les anciens philosophes grecs ne croyaient pas si bien dire. Mais ce qu'ils ne pouvaient pas deviner, c'est l'accélération de l'histoire à laquelle nous assistons, c'est le rythme effrené avec lequel se suivent et se chevauchent les découvertes et les créations sur le plan scientifique et technique. En cette première moitié de notre siècle le monde a connu une transformation plus radicale que pendant des milliers d'années. La machine, l'automation, la cybernétique, l'énergie nucléaire ont bouleversé le visage de notre planète, et bousculé jusqu'à nos façons de vivre, de sentir, de penser.

Et cette roue infernale qui tourne à une vitesse toujours plus endiablée, comment imaginer qu'elle s'arrête un jour ?

Aussi, cette évolution toujours plus accélérée, irrépressible et irréversible, comporte une exigence impérieuse, celle de préparer nos artisans, nos ouvriers, nos ingénieurs à une qualification technique toujours plus haute, à une utilisation toujours plus judicieuse des moyens et procédés techniques dans leur profession, mais aussi et surtout celle de les préparer à une ouverture d'esprit, à une disponibilité intellectuelle et morale qui leur permettront de s'adapter à des réalités, et qui les rendront aptes à des conversions permanentes, prêts donc à repenser sans cesse les problèmes de plus en plus nombreux et complexes que posera le monde en évolution continue.

L'adaptabilité de l'homme, voilà en effet, je pense, un impératif qui doit rester présent à l'esprit des pédagogues modernes, surtout dans le domaine de la technique qui exige des hommes aussi sensibles et intelligents que la culture pure. Il importe aux hommes de demain, écrivait Gaston Berger, apôtre de la prospective dans le domaine éducatif, „de devenir souples, disponibles, de rester calmes au milieu de l'agitation et d'apprendre à être heureux dans la mobilité”.

A cet effet il faut éviter à tout prix que l'homme devienne le prisonnier de sa spécialisation. S'il reste vrai que l'enseignement technique est une source de main d'œuvre et que sous ce toit sont formés en première nécessité des artisans et des ingénieurs-techniciens compétents dans leur métier, il n'en est pas moins indispensable que leur formation s'élargisse et s'ennoblisse par ce qu'on appelle communément l'humanisme. Telle la dialectique hégélienne, la pensée pédagogique elle aussi procède par thèse, antithèse, synthèse. A la formation artisanale et technique s'oppose celle de l'humanisme pur. Mais ni l'une ni l'autre, prise en elle-même, n'est viable : il faut leur synthèse, cette „coincidentia oppositorum” qui seule, sans mutiler l'homme, garantit son entité harmonieuse et équilibrée.

Certes, la part d'humanisme pur l'emporte dans l'enseignement secondaire classique, la part de for-

mation professionnelle dans l'enseignement artisanal et technique. Or, l'humanisme n'est pas seulement une question de programme, mais aussi et surtout un état d'esprit, une prise de conscience, une attitude spirituelle. Il peut y avoir autant de culture humaniste dans l'observation des faits et leur interprétation que dans la traduction d'un texte latin, autant de formation humaine dans l'agencement d'un mécanisme opéré avec intelligence que dans l'établissement du plan d'une tragédie classique.

Mais le problème n'est plus dans cet antagonisme en apparence irréductible entre les études dites désintéressées selon les humanités anciennes et traditionnelles et les études techniques. Ces dernières, tout en reposant principalement sur des disciplines utilitaires doivent être considérées comme partie intégrante d'un humanisme élargi. Tout comme, devant l'importance prise par les sciences et les techniques, tout homme instruit, cultivé, même dans les carrières littéraires doit posséder un minimum d'éducation technique voire d'opérations manuelles, un professionnel de la technique, artisan, ouvrier qualifié, ingénieur a besoin d'une culture élargie, formant, selon les mots du Recteur Cappelle, „le contexte dans lequel se situe sa compétence technique et donnant à celle-ci son sens social”.

Car le véritable postulat humaniste de notre temps c'est d'adapter les hommes à leur temps en conciliant à la fois l'humanisme des hommes du passé et celui des hommes du présent, en développant la connaissance et la formation de l'homme destiné à se situer dans le monde d'aujourd'hui et dans le monde de demain.

Voilà la raison profonde pour laquelle l'enseignement dispensé ici s'imprègne et se double d'une culture générale par l'étude des langues, de la doctrine chrétienne, de l'histoire, de la géographie et des arts. Ainsi les deux courants que des esprits aveuglés jugent diamétralement opposés, les disciplines de formation générale et les disciplines de formation technique vont les unes vers les autres, rapprochant de plus en plus deux classes séparées jadis par une muraille de Chine, les travailleurs manuels et techniciens et les travailleurs cérébraux. Le vieux préjugé selon lequel le travail humain était une tâche servile et la technique une discipline mineure, un parent pauvre, ce préjugé est condamné à disparaître.

Cependant, la technique, pour autant, ne saurait prétendre, au nom et fort des ses réalisations fulgurantes, à une primauté, à une précellence qui porterait préjudice à la seule primauté essentielle, celle de l'humain, celle du spirituel. Ce ne sont pas des robots, pas des esclaves de l'outil et de la machine que cet Institut, maintenant si admirablement aménagé et doté, devra produire, mais des hommes qui, sachant les servitudes du machinisme et les dominant, connaissent et apprécient l'apport que ce machinisme a fourni au monde des hommes qui, formant à travers la technique et à travers la culture générale leur âme et leur corps, sauront unir la pensée et l'action, l'éternel humain et les réalités contingentes.

L'enseignement artisanal et technique, ayant reçu ainsi ses lettres de noblesse et ne constituant plus

ce „déclassement social” qu'y voient encore certaines conceptions erronées, appelé à un avenir de plus en plus glorieux, mérite donc toute notre sollicitude afin qu'il continue de s'enrichir par une réadaptation continuelle et un approfondissement ininterrompu. Je sais et j'apprécie que nos milieux économiques et industriels portent à cet enseignement un intérêt croissant, aussi est-ce avec leur collaboration que nous entendons le promouvoir toujours davantage.

L'agrandissement et l'aménagement des nouveaux laboratoires a été une condition sine qua non pour doter enseignants et enseignés des meilleurs instruments de travail dont ils tireront un rendement amplifié. C'est aussi à mon avis un premier pas vers la répartition respectueuse des responsabilités assumées par les deux Écoles de l'Institut. Pour l'avenir, élargir les programmes — je pense à l'introduction plus massive de cours de travaux artistiques —, les adapter sans cesse à l'évolution de la technique, approfondir l'élément culturel dans toutes les disciplines, recruter et préparer au plus haut degré les professeurs, instituteurs et chefs d'atelier, dans leur spécialité propre et dans leur formation humaine, pédagogique, revaloriser toujours davantage les professions d'artisans, d'ouvriers qualifiés, d'ingénieurs-techniciens, voilà quelques-uns des objectifs vers lesquels, je pense, doivent tendre nos efforts.

C'est par un perfectionnement continu de leur enseignement que nos jeunes, toujours plus nombreux en cet Institut, où les attire la magie d'un monde technique en plein épanouissement, sauront acquérir, au prix d'un travail tenace d'une foi illuminée, d'une large ouverture d'esprit cette formation professionnelle et humaniste qui leur permettra de vivre et d'embellir leur vie et celle des autres. Et à ce titre ils méritent, comme leurs camarades de l'enseignement secondaire et supérieur, la sollicitude entière et pleine du Ministère qui englobe, durant sa formation, toute la jeunesse estudiantine du pays. Et si, en inaugurant et en bénissant ces salles nouvelles et ces ateliers et ces laboratoires qui constituent la base matérielle de leur éducation, je leur recommande d'en profiter dans la mesure de leur jeune enthousiasme, c'est pour leur rappeler que leurs efforts et leurs connaissances continuent dignement le souvenir de leurs camarades morts, immortalisés dans la stèle funéraire du hall et garantiront l'avenir économique et industriel de notre patrie, appelée à jouer son rôle et à défendre sa place au soleil dans une Europe libre et toujours plus unie, sollicitée par une concurrence pacifique mais âpre où leur apport sera une des contributions les plus décisives. C'est la raison pour laquelle rien de ce qui concerne cet Institut ne saurait nous rester étranger. La formation reçue ici est à mes yeux une des pierres angulaires de tout notre enseignement, son complément le plus heureux et le plus nécessaire. Et ainsi, peut-être, notre pays sera-t-il armé pour affronter l'avenir, car, au dire de ce grand Européen qu'est Monnet : « Dans la compétition économique ouverte entre les nations, l'avenir est à celles qui se donneront le système scolaire le plus complet. »

Un « Allegro » de J. Haydn et le « Wilhelmus » clôturaient la séance académique et ensuite le couple princier, conduit par le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre des Travaux Publics et le Directeur de l'Institut, se rendit dans l'aile nouvelle, où, sur un palier du premier étage, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier coupa la bande tricolore. Monseigneur Mille, Vicaire Général honoraire, donna la bénédiction de l'Eglise. MM. Pierre Schaack, Architecte de l'Etat Directeur, Constant Gillardin, Architecte de l'Etat adjoint, Paul Dornseiffer, Architecte de la Construction nouvelle, Ferdinand Kinnen, Président de la Commission de Surveillance de l'Ecole Technique et Robert Langers, Président de la Commission de Surveillance de l'Ecole des Arts et Métiers, assistèrent à ces deux cérémonies.

Une visite guidée des salles, ateliers et collections, pendant laquelle Leurs Altesses Royales s'intéressaient à tout et s'entretenaient avec de nombreux professeurs, chefs d'atelier et élèves, permit aux invités d'honneur de se procurer une vue d'ensemble sur les nouvelles installations de l'Institut et de se convaincre combien celui-ci s'était transformé pour répondre aux besoins de formation technique de notre temps.

Après que Leurs Altesses Royales eurent pris congé des personnalités, la cérémonie prit fin par une réception offerte en l'honneur des invités.

Pendant l'après-midi l'Institut restait ouvert à la visite de nombreux parents et d'anciens élèves de l'Ecole.

## Inauguration de la nouvelle extension de l'usine de Goodyear à Colmar-Berg

Le 26 octobre 1962 a eu lieu à Colmar-Berg l'inauguration de la nouvelle extension de l'usine de Goodyear en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

De nombreuses personnalités assistèrent à cette cérémonie, notamment plusieurs membres du Corps diplomatique, le Président de la Chambre des Députés, le Président du Gouvernement, le Ministre des Affaires Economiques, le représentant de Mgr l'Evêque de Luxembourg, les Bourgmestres de Luxembourg-Ville et de Colmar-Berg ainsi que les personnalités de la vie industrielle et financière.

Le discours de bienvenue fut prononcé par M. H. C. Pownall, Administrateur-délégué de Goodyear-Luxembourg. Ensuite M. E. J. Thomas, Président du Conseil de la « Goodyear Tire and Rubber Company » de Akron, prit la parole pour rappeler que la production de Goodyear à Luxembourg débuta en 1951 avec 500 pneus par jour. Le 14 mars 1955 un total de un million de pneus avait été produit et le 9 novembre 1961 on avait atteint le chiffre de 5 millions de pneus. Après la nouvelle extension qui vient d'être réalisée et dont le coût s'élève à 300 millions de francs, la production de Goodyear-Luxembourg a été augmentée de 75%, atteignant une production de 5.400 pneus par jour. Ce nouvel agrandissement comprend également l'installation d'un équipement supplémentaire pour le « Service Européen de Recherches et de Développement » qui est situé à côté de l'usine de Colmar-Berg. Pour terminer M. E. J. Thomas a annoncé qu'un nouvel agrandissement de l'ordre de 175 millions de francs de l'usine de Colmar-Berg vient d'être décidé qui portera la capacité de production journalière à plus de 7000 pneus.

Après les applaudissements de l'assistance M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, prit

la parole. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de M. le Ministre Paul Elvinger :

« Altesses Royales,

Il y a un peu plus d'une heure que Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience Monsieur Edward J. Thomas, Chairman of the Board of the Good Year Tire and Rubber Cy, et a daigné conférer à cet éminent industriel les insignes de Grand Officier du mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

Vous-mêmes, Monseigneur, Madame, par votre prestigieuse présence à cette cérémonie d'inauguration, témoignez de l'intérêt intense que vous continuez de prendre dans le développement de nos entreprises. Par ces manifestations de sollicitude notre Maison Souveraine contribue d'une façon particulièrement précieuse à l'essor économique du pays et elle apporte le support de son encouragement non seulement aux responsables de l'économie à tous les échelons, mais également à toutes les initiatives d'où qu'elles viennent. Soyez-en remercié.

Mister Chairman,

By the first words of your address, you exprimed your feelings of admiration for our country and our people. We appreciate especially this statement coming from a man who is the responsible leader of one of the greatest industrial groups of the United States of America.

We are proud to realize that the confidence, your corporation showed to Luxembourg, when starting in 1951 this plant in Colmar-Berg, was fully recompensed, and we feel proud to celebrate with you, this day, the extension of the production from the original 500 tires to 5400 tires a day.

The reality of your growing production, the continuous extension of the Colmar-Berg plant has been

and is always for all of us a reference, a recommendation in our negotiations and contacts with new industries coming to Luxembourg.

I take the opportunity to extend to you as well to Mr. R. V. Thomas, Chairman of the Goodyear International Company, and your collaborators in Luxembourg, especially to Mr. H. C. Pownall our thankfull feelings for the aid and support, all of your have given us in our prospecting industrial ventures.

Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Par un investissement récent de 300 millions de francs belges, Good Year a décuplé sa production initiale. Mais cette augmentation ne doit constituer qu'une étape. Le président Thomas vient d'annoncer une nouvelle expansion de Colmar-Berg dont la production est appelée à atteindre le chiffre de sept mille pneus par jour, par un nouvel engagement de 175 millions dans les mois à venir.

J'adresse mes chaleureuses félicitations aux promoteurs de cette entreprise qui, par leur dynamisme et leur esprit d'initiative ont su développer la production de leur usine au point d'en faire la première parmi les industries moyennes du Grand-Duché. Je tiens — à cette occasion — à mettre en évidence que Good Year constitue la première réalisation combien fructueuse de la politique d'implantation poursuivie par le Gouvernement depuis la seconde guerre mondiale. Si au cours des derniers temps, d'autres créations d'industries ont pu être enregistrées, nous ne pouvons que souhaiter qu'elles conduiront toutes au même succès que celui que nous avons la satisfaction de fêter aujourd'hui.

Les efforts de consolidation et d'expansion entrepris par Good Year au Luxembourg rencontrent dans plus d'un domaine l'action présente du Gouvernement. L'usine transformatrice du caoutchouc de Colmar-Berg, tout en apportant un élément nouveau à la gamme trop clairsemée des produits luxembourgeois, a surtout renforcé la position d'ensemble du secteur industriel moyen. En effet, par l'importance de sa production, par le nombre de personnes qu'elle occupe, par le volume de son commerce extérieur, cette entreprise a contribué à améliorer la structure un peu éparsée de nos activités. De plus, par ses attaches multiples à l'un des plus puissants groupes industriels du monde, de même que par sa puissance financière et son immense expérience propre, la Good Year luxembourgeoise renforce d'une manière appréciable la stabilité de notre économie.

D'un autre point de vue, les mérites de cette entreprise par rapport à nos préoccupations pour trouver une solution appropriée à nos problèmes régionaux, ne sont plus à démontrer. N'a-t-elle pas procuré des emplois rémunérateurs et stables à des centaines de travailleurs, tout en leur permettant de demeurer définitivement sur leur terre orginaire. Les revenus du personnel de Good Year et les dépenses qu'ils engendrent n'ont pas manqué de ranimer l'économie de la partie septentrionale du pays, car c'est bien dans cette région que résident la plupart des tra-

vailleurs de cette usine. Celle-ci accentue son impulsion tous les jours, en passant des commandes à nombre d'entreprises industrielles et artisanales de la région. C'est ainsi que par Good Year, Colmar-Berg a peu à peu revêtu les caractéristiques d'un pôle de développement.

Altesses Royales, Mesdames, Messieurs, — l'implantation, la rationalisation, l'extension d'industries, l'amélioration de l'équilibre régional, ces objectifs de la loi-cadre de relance économique qui est en train de porter ses premiers fruits, ont tous déjà été atteints par Good Year : De cette manière, Good Year a rejoint entièrement les visées de la politique économique gouvernementale.

Financée par les ressources propres de l'usine de Colmar-Berg, l'expansion actuelle et future de la Good Year luxembourgeoise d'un coût d'approximativement 10 millions de dollars, témoigne de la vitalité débordante de ce groupe, qui fut bien inspiré, en choisissant comme cadre de son activité industrielle européenne le Luxembourg, situé au cœur de cette Europe en formation. Ce choix a sans doute été influencé par la stabilité des conditions politiques et sociales de notre pays, mais aussi par la discipline, l'habileté et, dans une certaine mesure aussi, le dévouement de la main-d'œuvre locale. Il est vrai que certaines de ces qualités sont, du moins en partie, la conséquence du niveau relativement élevé de nos salaires. Mais ce fait, à première vue défavorable pour l'étranger désireux de susciter une nouvelle activité industrielle chez nous, ne semble pas avoir gêné le groupe Good Year. Au contraire, l'application au travail, le rendement du personnel luxembourgeois sont hautement appréciés par les dirigeants de Good Year.

Cependant — Mesdames, Messieurs, — l'inauguration à laquelle nous avons l'honneur et la satisfaction d'assister doit être rapprochée aussi, en partie sans doute, de faits, dont l'importance et la signification dépassent de beaucoup le cadre de notre petite économie. Sans toujours nous en rendre compte, nous vivons une période de révolution économique. Après les tourments qui ont failli la ruiner, l'Europe s'est décidée à rechercher la paix et la solidarité politique, en empruntant la voie de la mise en commun de ses économies. Ainsi furent créées des conditions entièrement nouvelles de marché, qui ne manqueront pas d'entraîner des transformations profondes des structures. A l'échelle des économies nationales, aussi bien qu'au niveau de l'entreprise, des adaptations seront inévitables. Dans cette optique, l'expansion de Good Year est-elle autre chose qu'une adaptation aux données et conditions nouvelles qui nous sont imposées par le Marché Commun ? N'est-elle pas la manifestation d'une détermination bien arrêtée, non seulement de maintenir les positions acquises, mais aussi d'assurer un accroissement normal et continu ? J'espère et je prévois que cet exemple sera suivi sous peu dans d'autres branches d'activité. Le Gouvernement, quant à lui, suivant sa ligne de politique économique, a préparé les mesures qui lui permettront de prendre ses responsabilités également dans ce domaine. Je suis convaincu que la collaboration confiante entre le



secteur public et le secteur privé, conduira le Luxembourg vers une économie forte et saine, qui jouera son rôle dans une Europe élargie. »

Après le discours du Ministre des Affaires Economiques M. le Curé doyen de Mersch assisté de M. le Curé de Colmar-Berg procéda à la bénédiction de

la nouvelle extension de l'usine Goodyear dont les installations modernes furent longuement visitées par Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ainsi que par les nombreux invités d'honneur.

Une réception offerte par la direction de Goodyear-Luxembourg clôturait la cérémonie.

## La Journée des Nations Unies à Luxembourg

Le 24 octobre est un jour anniversaire pour le monde entier : celui de la création des Nations Unies.

Chaque année l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies organise à cette occasion une cérémonie de commémoration.

Cette cérémonie, la dix-septième de son espèce, eut lieu le 29 octobre 1962 dans le grand auditorium de Radio-Luxembourg en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles figuraient entre autres les représentants du Corps diplomatique et MM. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale.

Au cours de cette soirée de commémoration le grand orchestre de Radio-Luxembourg, placé sous la direction de Louis de Froment, donna un concert très apprécié par la nombreuse assistance. Au programme figuraient la symphonie « Haffner » de Mozart, « Siegfried-Idyll » de Richard Wagner, le Prélude de l'Oratorium « Le déluge » de Saint-Saëns et la Symphonie Classique de Prokofieff.

Monsieur Alphonse Huss, Président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice, prononça un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

L'Organisation des Nations Unies vient de vivre, le 24 de ce mois, son 17<sup>e</sup> anniversaire, journée que, pour des raisons extrinsèques, nous commémorons aujourd'hui avec un certain décalage. A cette occasion, l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies vous a conviés à la manifestation de ce soir. A vous tous qui avez répondu une fois de plus à notre appel nous adressons de chaleureux vœux de bienvenue. J'ai à cœur plus particulièrement de saluer avec gratitude la présence des représentants diplomatiques de plusieurs pays, de M. le Ministre des Affaires Etrangères et de M. le Ministre de l'Education Nationale.

J'ai aussi le devoir et le plaisir de remercier sincèrement M. le Directeur Général de Radio-Télé-Luxembourg M. Felten, ainsi que le maître Louis de Froment et les membres de son orchestre d'avoir fourni à la réunion de ce soir un cadre approprié au caractère de cette commémoration.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Durant l'espace de temps qui nous sépare de la Journée des Nations Unies de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies est demeurée au centre de l'attention et des préoccupations du monde politique international.

Les circonstances ont voulu qu'au moment où nous sommes rassemblés pour fêter la Journée des Nations Unies les peuples continuent à être en proie à l'inquiétude voire à l'angoisse devant l'évolution de la situation politique dans le monde, évolution qui comporte pour les Nations Unies une responsabilité immense. Aussi, en ce jour, nos espoirs vont-ils vers la grande organisation mondiale qui ne constitue pas sans doute une garantie infaillible du maintien de la paix que ce soit dans la mer des Caraïbes ou sur d'autres points du globe, mais qui est appelée à interposer vigoureusement son autorité afin d'empêcher une épreuve de force qui pourrait dégénérer en catastrophe pour l'Humanité.

Encore ne faudrait-il pas faussement interpréter le sens de ses actions, quelque décevantes qu'elles aient pu paraître dans certaines circonstances. Les hommes commencent à comprendre qu'à cette étape initiale de leur existence, les Nations Unies ne constituent pas un gouvernement mondial, doué du pouvoir de prendre librement des décisions obligatoires pour tous mais un organe, bien agencé de médiation, mettant en œuvre des moyens puissants et judicieux, mais limités, pour écarter les conflits.

On menace parfois l'Organisation des Nations Unies de lui faire le sort de „la défunte Société des Nations”, ainsi qu'on affecte de s'exprimer. Sans compter que l'Organisation des Nations Unies a déjà dépassé la Société des Nations en universalité et en efficacité, il faut répondre que la Société des Nations a périclité — on ne saurait trop le souligner — à cause d'un défaut de souplesse et d'esprit réaliste. Voudrait-on aujourd'hui se détacher de l'ONU en raison du fait qu'elle a voulu éviter les écueils sur lesquels a sombré la SdN ?

Au Congo ex-belge le successeur de feu le secrétaire général Dag Hammarskjöld, M. Thant, continue de se trouver devant une situation complexe, aux données contradictoires, en ce que l'organisation internationale n'a pas tout d'abord comme but de réduire les entreprises sécessionnistes à l'intérieur des Etats-Membres, qu'elle se trouve astreinte néanmoins

à l'obligation de maintenir l'équilibre économique et financier d'un jeune Etat mais surtout de combattre le chaos et d'éviter les luttes fratricides qui d'ailleurs contiennent en germe les possibilités d'un conflit armé généralisé. Depuis des années nous n'avions cessé de rappeler à cette tribune — nous n'étions évidemment pas les seuls à le faire — l'importance de la création et du maintien d'une force armée des Nations Unies à recrutement proportionnel mais individuel, entraînée en vue des missions particulièrement délicates qui l'attendent.

Car à défaut d'une troupe spécialisée nous risquons de voir à l'œuvre des soldats mal instruits et indisciplinés, qui en proie à des initiatives partisanses, se montrent indignes du casque bleu, de la Force d'urgence des Nations Unies. Ceci dit et malgré les déceptions que nous a réservées l'évolution d'un pays dont certains dirigeants semblent bien manquer quelque peu de formation et d'expérience, nous sommes convaincus que l'action des Nations Unies au Congo a évité le pire et qu'elle est de nature, malgré une apparente incohérence dictée par des situations en éternel changement, à apporter enfin à ce pays la tranquillité et la prospérité.

J'ai fait allusion, il y a quelques instants, à d'autres problèmes extrêmement graves qui font, précisément ces jours-ci, monter de sombres nuages à l'horizon. Ils ont nom — vous le savez bien — : Cuba, Himalaya, Berlin. Pour sauver le monde de l'anéantissement, pour arrêter une course folle aux armements — surtout aux armements nucléaires — il n'y a évidemment qu'une voie : entamer des négociations, lesquelles, au cas présent, s'annoncent délicates et difficiles, dans le cadre des Nations Unies, en mettant en œuvre une volonté de conciliation et non de domination à tout prix.

Au fur et à mesure d'ailleurs que la tension de la vie internationale va en augmentant, le rôle à tenir par l'Organisation des Nations Unies tend à se préciser et à gagner en efficacité. Dans un monde qui paraît, par moments, aller à la dérive, la grande organisation internationale reste l'une de nos plus fortes espérances. Les événements actuels qui marquent la controverse est-ouest le démontrent d'une façon tangible.

Grande, l'Organisation des Nations Unies le devient de plus en plus dans le sens littéral du terme, par la multiplication continue des adhésions de la part de jeunes Etats décolonisés qui ont fait dépasser la centaine au nombre de ses membres. Certains de nos contemporains éprouvent un malaise devant l'évolution qui se dessine ainsi. Pourtant, nous nous rappellerons que le 30 septembre 1960, le ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché, prenant la parole à l'assemblée générale des Nations Unies, a salué l'admission de seize nouveaux Etats, a mis l'accent sur la vocation à l'universalité à laquelle l'organisation doit répondre pour refléter un monde nouveau, un monde qui n'en est pas réduit à ne comprendre que des pays de vieille civilisation, mais où les nations des cinq continents doivent faire entendre leur voix.

Evidemment, l'apparition des nouveaux venus n'a pas manqué de susciter certains problèmes. Ce n'est

que peu à peu que les dirigeants de ces Etats se disant „non-engagés” pour la plupart, réussissent à s'habituer à toutes les responsabilités que l'indépendance leur impose. Il faut constater pourtant que notamment les Etats de l'Afrique noire se sont, dans leur ensemble, étonnamment adaptés aux nouvelles circonstances. Ces pays sont néanmoins en situation de devoir bénéficier pendant longtemps encore de l'assistance technique et financière des pays mieux lotis qu'eux-mêmes. Ils resteront provisoirement des pays en voie de développement, auxquels s'appliquent les programmes d'assistance de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions associées dont nous voulons nous entretenir pendant quelques moments.

Le programme dit „élargi” sert à organiser et à coordonner les activités d'assistance technique de l'ONU, et de huit institutions spécialisées que vous connaissez bien : l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation des N. U. pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation de l'Aviation Civile (OACI), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

En m'excusant de cette fastidieuse énumération, je voudrais toutefois mettre en évidence la constatation que les activités dans le domaine de l'assistance technique de ces organisations dans leur ensemble ont été alimentées par un budget dépassant quarante millions de dollars pour la seule année 1961. Au delà de ces efforts, le financement du développement économique se fait à l'intervention de la „Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement” qui jouit du statut d'une institution spécialisée des Nations Unies et qui accorde des prêts aux gouvernements et aux organismes par eux patronnés, en vue de réalisations précises notamment dans les domaines de la production d'énergie électrique, des transports, de l'agriculture et de l'industrie.

Une autre institution des Nations Unies, distincte de la Banque Mondiale mais affiliée à elle, est la „Société Financière Internationale” qui s'occupe plus particulièrement du développement des entreprises privées notamment dans le secteur des industries productrices de caoutchouc, de matériel électrique, de véhicules automoteurs, de matériaux de construction et de denrées alimentaires. A son tour „l'Association Internationale de Développement”, créée en septembre 1960 et également affiliée à la Banque Mondiale, s'attache à financer, à des conditions d'une grande souplesse, des projets concernant l'adduction d'eau, l'assainissement, les logements. Ses activités sont supervisées par le Fonds Monétaire International qui est appelé à prendre des mesures appropriées pour réduire le déficit de la balance commerciale des pays en question. Les Nations Unies s'efforcent de coordonner l'exécution des différents programmes d'assistance qui eux débordent le domaine de la pro-

duction de biens économiques : je n'ai qu'à rappeler certaines initiatives qui vous sont bien connues comme celles de l'OMS que chaque année nous étudions spécialement à l'occasion de la „Journée Mondiale de la Santé”, et celles de l'UNICEF au succès desquelles notre pays concourt directement et efficacement par une large contribution gouvernementale et surtout par l'achat de cartes de vœux UNICEF, usage qui semble entré définitivement dans nos mœurs.

Vous voyez donc que l'assistance technique des Nations Unies en faveur des pays en voie de développement constitue une œuvre considérable, sérieusement échafaudée et efficace dans ses résultats. Vous n'ignorez pas les raisons profondes qui amènent les vieux pays à faire des sacrifices substantiels dans l'intérêt de cette initiative. Ils considèrent en tout premier lieu que les peuples qui ont bénéficié de la chance de pouvoir, en raison de l'orientation de l'Histoire, des qualités du sol, d'un climat favorable au travail et défavorable à l'éclosion des épidémies, développer une prospérité matérielle et une culture spirituelle élevées, que ces peuples ont le devoir strict de venir en aide à leurs semblables habitant des pays défavorisés par le sort, sans porter atteinte à la dignité de ces pays. En second lieu on a compris que l'intérêt bien conçu des nations productrices de biens de consommation exige un minimum de bien être matériel chez les pays assistés, pour les mettre à même de participer aux échanges économiques.

L'assistance technique et financière aux pays en voie de développement figurera devant l'Histoire universelle comme l'une des caractéristiques, et

j'ajouterai, comme l'une des gloires de l'humanité durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

On a parfois exprimé des doutes sur l'intérêt que peuvent avoir les petits Etats à faire partie d'une organisation internationale où les grandes puissances dominent. Cette domination est, sans doute, un fait. Il est vrai p. ex. que les Grands occupent seuls une position fort importante, étant seuls appelés à siéger au Conseil de Sécurité. Il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle surtout où le nombre des petits Etats a augmenté, ceux-ci sont à même de le faire peser sur les plateaux de la balance. Le 6 mai de cette année, devant l'Université d'Uppsala, U Thant a déclaré :

„Si l'Occident voulait s'attacher à fortifier l'autorité des Nations Unies sur la base des intérêts communs (aux petits Etats) les Nations Unies seraient mieux à même d'intervenir efficacement pour apporter une solution pacifique à des situations dangereuses.”

Ces paroles du Secrétaire Général contiennent une large part de vérité que nous ferions bien de méditer. Pour mener à bien leur tâche les Nations Unies ont besoin beaucoup moins de critique stérile que d'appui de la part des citoyens de tous les Etats du monde.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Arrivé au terme de ces réflexions, parfois austères et un peu longues, dont je tenais pourtant à vous faire part aujourd'hui, je voudrais vous remercier de votre attention et vous souhaiter une bonne fin de soirée. »

## Le Salon du Cercle Artistique

Le 20 octobre 1962 eut lieu le vernissage du Salon du Cercle Artistique 1962 au Musée Pescatore, dans la Villa Vauban, en présence de représentants du Corps diplomatique, de M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, du Président de la Chambre des Députés, de MM. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie publique et de la vie culturelle et artistique.

L'allocution d'ouverture fut prononcée par M. Ben Heyart, Vice-Président du Comité du Cercle Artistique, qui rendit hommage à cette occasion à l'ancien Président du Cercle Artistique M. Victor Engels, décédé au mois d'avril 1962.

Le Salon du Cercle Artistique qui est placé sous le haut patronage de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, comprenait cette année une centaine d'œuvres de

près de cinquante artistes luxembourgeois, soit 54 peintures, 19 autres peintures sous la rubrique « Jeune Peinture », 13 sculptures et 13 céramiques, cuivres et émaux sous la rubrique « Art Décoratif ».

Voici la liste des artistes luxembourgeois qui participèrent au Salon du Cercle Artistique 1962 :

Bertemes Roger; Breithoff Michel; Calteux Jean-Pierre; Dahlem Will; Dillenburg Henri; Frégnac Solange (M<sup>me</sup> Schaack); Heyart Ben; Junius Jean-Pierre; Kessler Will; Kirscht Emile; Kœmptgen Roger; Kohl Charles; Kolbach Marie-Thérèse; Konsbruck Gérard; Kuborn Valérie (M<sup>me</sup> Diede- rich); Maas Ger; Medinger Ferd; Meer Hélène (M<sup>me</sup> L. Ludwig); Nadler Irène (M<sup>me</sup> Treinen); Nies Alphonse; Reding Yola (M<sup>me</sup> Mersch); Reichling Paul; Römer Roger; Solofrizzo Vanna; Steffen Roger; Steinmetzer Alfred; Theisen Lou; Thilmany Jemp; Uden Lily; Beckius Triny; Deville Adolphe; Graas Jean; Kreintz Marie-Lou; Leyder Jean; Lutgen Berthe (M<sup>me</sup> Weydert); Muller Paul; Rœttgers Paul; Scheifer Jean-Paul; Zanter Jean; Georg Jean-Pierre; Hulten Emile; Kohl Charles; Mosar Jean-Jacques; Stein Maggy (M<sup>me</sup> Neiers); Arend Ré (M<sup>me</sup> Thill); Hemmen Thérèse; Heyart Ben.

# Les Fouilles archéologiques et travaux de restauration à Echternach

Depuis un certain temps déjà le Ministre des Arts et des Sciences fait exécuter des fouilles archéologiques et des travaux de restauration à l'intérieur et aux abords de l'église SS-Pierre et Paul à Echternach.

Il va sans dire que ces travaux ont éveillé la curiosité et l'intérêt de la population et plus particulièrement de tous ceux que notre patrimoine historique et archéologique ne laisse pas indifférents.

A la suite de l'élargissement de la rue de la Montagne, projeté et réalisé sur l'initiative et par les soins de l'administration des Ponts et Chaussées, la configuration des lieux aux alentours de l'ancienne église paroissiale qui nous était familière, allait subir d'importantes modifications. Il a fallu procéder notamment à la démolition d'un groupe de maisons vétustes qui, naguère, épaulait le versant du tertre et masquait la rue sur l'église à l'endroit où elle était consolidée par de puissants contreforts.

D'autre part, la travée inférieure du grand escalier d'accès à l'église par la rue de la Montagne avait été radicalement coupée à la suite du nouvel alignement.

Il devenait par conséquent nécessaire de procéder au réaménagement complet des accès vers l'église et même du tertre.

Cette circonstance a été mise à profit pour dégager et remettre en état l'ancien accès emprunté jadis par les fidèles se rendant à l'église. Il s'agissait primitivement d'une rampe dont la déclivité avait été atténuée par l'intercalage d'emmarchements très espacés.

Lors des fouilles, les vestiges d'un mur d'enceinte, large de 1,30 m, furent mis à jour. Ce mur vient d'être consolidé et complété par des pierres de texture différente pour bien marquer les parties restaurées.

Trois murs différents s'échelonnent sur toute la hauteur du tertre du côté de la rue de la Montagne, parmi lesquels nous distinguerons le mur entièrement reconstruit qui soutient l'ancien accès, — le mur d'enceinte à mi-hauteur construit après 1718 et qui vient d'être écrêté pour dégager la vue sur le mur d'enceinte primitif dont la construction remonte au moyen âge voire à une époque plus reculée encore.

Pour l'heure il reste à déterminer les proportions qu'auront ces trois murs dans leurs rapports réciproques : problème délicat, — on en conviendra, — exigeant du doigté et de la circonspection.

L'ancien accès perce le deuxième mur à proximité de la maison Leitz. Il est dirigé vers le chœur de l'église mais bifurque à mi-chemin. La trajectoire de gauche va buter à présent contre le vieux et fastueux marronnier qu'il convient de sauvegarder. Il faudra donc dévier légèrement le tracé primitif pour le faire aboutir comme jadis à l'ancien portail qui sera remis en service après restauration complète. En fait ce sera un passage couvert qui s'ouvre sur les deux façades latérales de l'église à l'extrémité opposée au chœur.

C'est également par ce passage que le visiteur pourra, après avoir franchi quelques marches, accéder à la crypte qui fut supprimée et totalement remblayée en 1718.

La crypte une fois dégagée, avait conservé suffisamment d'éléments architecturaux pour justifier une reconstruction fidèle.

Le niveau du dallage de l'église a été surélevé d'une hauteur de 1,80 m environ, de sorte que l'intérieur de l'église et la crypte ont à nouveau les mesures et proportions qu'elles avaient depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, époque de construction de la voûte gothique, jusqu'en 1718.

On ne peut qu'approuver les experts lorsqu'ils sont d'avis que ces proportions, anciennes et nouvelles à la fois, sont parfaitement réussies.

Les travaux suivants sont encore prévus au programme d'appropriation de l'intérieur de l'église :

Adaptation du niveau du chœur au niveau des trois nefs, lequel niveau sera dominé dans le fond par une plate-forme exhaussée d'environ 75 centimètres correspondant à 5 marches et formant tribune.

La restauration une fois achevée, le public pourra constater, en s'appuyant sur les données architecturales mises au jour après les fouilles, que l'intérieur de l'église aura été reconstitué dans les grandes lignes tel qu'il existait il y a 250 ans.

Les amateurs d'art respectueux du passé pourront donc sans équivoque donner leur assentiment en ce qui concerne cette restauration.

Notre patrimoine archéologique s'en trouve enrichi puisque les vestiges importants de la crypte, les anciens accès et de l'ancien mur d'enceinte ont été dégagés et que l'histoire du tertre avec son église est redevenue vivante sans que le site ait perdu de son charme pittoresque.

## Nouvelles de la Cour

Le 6 octobre 1962, S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Pavel Ivanovitch Guérassimov, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Le 8 octobre 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Altesse Sérénissime le Prince Vongsamahip Jayankura, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi de Thaïlande, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Un communiqué du Département du Grand-Maréchal de la Cour du 10 octobre 1962 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse héritière, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

\*

Le 18 octobre 1962, LL.AA.RR. Monseigneur le Prince et Monseigneur le Grand-Duc héritier ont reçu en audience de congé le Général Lauris Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe.

\*

Un communiqué du Département du Grand-Maréchal de la Cour du 18 octobre 1962 annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront au Gala du film « The longest Day » qui sera donné au cinéma « Ciné-Cité » vendredi, le 19 octobre 1962.

\*

Un communiqué du Département du Grand-Maréchal de la Cour du même jour annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront samedi, le 20 octobre 1962, à l'inauguration de la nouvelle

salle des fêtes et de l'aile d'agrandissement de l'Institut d'Enseignement Technique.

\*

Le 21 octobre 1962, LL.AA.RR. Monseigneur le Prince et Monseigneur le Grand-Duc héritier ont reçu en audience le Général Kœnig.

\*

Le 23 octobre 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Robert Maurice, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Suisse.

\*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Geoffroy William Aldington, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique, qui Lui a présenté Monsieur Frank E. B. Ide, Premier Secrétaire.

\*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jean Vyau de Lagarde, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France, qui Lui a présenté Monsieur Jacques Dircks-Dilly, Premier Secrétaire.

\*

Un communiqué du Département du Grand-Maréchal de la Cour du 24 octobre 1962 annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront à l'inauguration de la nouvelle usine de Goodyear S. A. qui aura lieu à Colmar-Berg vendredi, le 26 octobre 1962.

\*

Le 30 octobre 1962, S.A.R. Monseigneur le Prince a reçu en audience Son Excellence Monsieur Bernd Mumm von Schwarzenstein, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, qui Lui a présenté le Lieutenant-Colonel Karl-Ernst Müller, Attaché de l'Armée.

## Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'octobre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois d'octobre 1962 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

C'est ainsi que la réunion du 2 octobre 1962 était consacrée à la mise au point définitive du projet du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour

l'exercice 1963 ainsi qu'à un échange de vues sur les travaux parlementaires.

Au cours de sa séance du 5 octobre 1962, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes de politique étrangère, sur un projet de loi habilitant le Gouvernement à réglementer certaines matières, sur la question des aménagements de la Maison de

Santé d'Ettelbruck et sur les initiatives de l'Etat en rapport avec le Millénaire de la Ville de Luxembourg.

Le Conseil de Gouvernement a en outre eu un échange de vues sur des problèmes concernant l'implantation d'industries nouvelles.

Lors de la réunion du 12 octobre 1962, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions d'administration interne et a eu un échange de vues sur la révision du Traité de l'U.E.B.L.

Au cours de la réunion du 16 octobre 1962, le Conseil de Gouvernement a continué l'examen de la révision du Traité de l'U.E.B.L.

## Nouvelles diverses

### *Luxembourg et le Concile du Vatican II.*

Au début du mois d'octobre Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, s'est rendu à Rome pour assister au Concile du Vatican II. C'est la première fois dans l'histoire religieuse du pays que le Diocèse de Luxembourg est représenté à un concile par son Evêque en titre.

\*

Une mission spéciale luxembourgeoise s'est rendue à Rome pour prendre part à l'ouverture solennelle du concile du Vatican.

Cette mission était composée de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles, de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, et de M. Emile Reuter, Ambassadeur du Luxembourg auprès du Saint-Siège.

\*

### *Voyage officiel aux Etats-Unis.*

En raison de la situation internationale provoquée par l'affaire de Cuba, le voyage officiel que Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse devait faire aux Etats-Unis du 29 octobre au 4 novembre 1962 sur l'invitation du Président Kennedy, a dû être reporté à une date ultérieure.

\*

### *L'Affaire de Cuba.*

Le 24 octobre 1962 le Gouvernement luxembourgeois a adressé la déclaration suivante au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique :

Le Gouvernement luxembourgeois comprend parfaitement les graves motifs qui ont inspiré les décisions prises par le Président des Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne l'affaire de Cuba. Il approuve pleinement la fermeté dont font preuve le Gouvernement américain et l'organisation des Etats américains pour la défense de leur sécurité qui est indissolublement liée à celle de tout l'Occident libre.

La réunion du 25 octobre 1962 était consacrée à un échange de vues sur la situation internationale ainsi que sur certaines mesures d'urgence. Le Conseil de Gouvernement a de plus délibéré sur le régime du blé de mouture de la campagne 1962-1963.

Lors de sa séance du 31 octobre 1962, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur une série de questions sociales, notamment sur le projet de réforme du code des assurances sociales et sur le régime des allocations familiales, sur le statut et le régime de pension des employés de l'Etat ainsi que sur certains achats immobiliers.

Le Conseil de Gouvernement a en outre approuvé un projet de convention avec les U.S.A. tendant à éviter la double imposition.

Il espère que la justification de cette action sera comprise dans le monde communiste et que l'appel du Président des Etats-Unis, en vue d'une solution pacifique des problèmes ouverts entre l'Est et l'Ouest, sera entendu.

Le Gouvernement luxembourgeois manifeste encore une fois sa solidarité, avec ses Alliés, dans la recherche d'une solution de ces problèmes.

\*

Par arrêté ministériel du 29 octobre 1962 et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par arrêté grand-ducal du 3 novembre 1961, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement a déclaré close la session ordinaire de la Chambre des Députés qui a été ouverte le 7 novembre 1961.

Par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1962 concernant la délégation de pouvoirs aux fins de l'ouverture et de la clôture de la session ordinaire de la Chambre des Députés de 1962-1963, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a été nommé fondé de pouvoirs de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à l'effet d'ouvrir et de clore, en Son nom, la session ordinaire de la Chambre des Députés 1962-1963.

\*

Les 8 et 9 octobre 1962 les Ministres des Finances des six pays de la Commission Economique Européenne s'étaient réunis à La Haye sous la présidence de M. Jelle Zijlstra, Ministre néerlandais des Finances.

Assistaient à cette conférence M. André Dequae, Ministre des Finances de Belgique, M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre français des Finances, M. Roberto Tremelloni, Ministre des Finances d'Italie, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances du Luxembourg, M. Hettlage, Secrétaire d'Etat, représentant le Ministre allemand des Finances. Y assistaient également M. Marjolin, Vice-Président de la Commis-

sion de la CEE, M. Rochereau, Membre de la Commission de la CEE, et le Jhr van Lennep, Président néerlandais du comité monétaire de la CEE.

A l'ordre du jour de cette réunion figuraient notamment les points suivants : échange de vues sur la politique budgétaire et financière des six pays, discussion sur les aspects financiers de l'association des pays européens et d'outre-mer à la Communauté Economique Européenne, etc.

\*

Au cours du mois d'octobre M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée a fait une visite à Bruxelles où il a été accueilli par le Lieutenant-Général de Cumont, Président du Comité des Chefs d'Etat-Major.

A cette occasion M. le Ministre Eugène Schaus qui était accompagné du Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de la Force Armée luxembourgeoise, a visité l'école royale militaire.

Après avoir entendu un exposé sur l'organisation générale de l'école, il en a visité les différentes installations et s'est notamment fait présenter les quatre élèves luxembourgeois qui suivent les cours avec les 100<sup>me</sup> et 101<sup>me</sup> promotions. Un déjeuner, auquel assistait M. Segers, Ministre de la Défense Nationale, a clôturé la visite.

\*

Chaque année l'hebdomadaire indien Shankar's Weekly organise un concours de dessins, peintures et essais en langue anglaise ouvert aux enfants du monde entier. Plus de 70.000 enfants de 64 pays avaient pris part cette année à ce concours, dont plusieurs élèves luxembourgeois. Quatre d'entre eux ont obtenus un prix à ce concours, à savoir Marianne Arend et Marcella Castellani, du Lycée de Jeunes Filles d'Esch-sur-Alzette, Jean-Claude Sunnen et Fernand Witry, de l'Athénée grand-ducal de Luxembourg.

Les prix furent personnellement remis aux lauréats le 22 octobre par Son Excellence Monsieur K. B. Lall, Ambassadeur de l'Inde à Luxembourg, qui présidait une cérémonie scolaire à laquelle assistaient encore Monsieur Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, MM. les directeurs de l'Athénée grand-ducal et du Lycée de Jeunes Filles d'Esch-sur-Alzette ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires du Ministère d'Etat et du Ministère de l'Education Nationale. Au cours de son allocution Monsieur l'Ambassadeur Lall parla de l'esprit d'amitié internationale qui avait inspiré le fondateur de ce concours et qui avait porté son Gouvernement à appuyer cette cause. Il salua cette occasion heureuse pour manifester à nouveau l'amitié qui existe entre l'Inde et le Luxembourg.

\*

#### *Centre de Documentation Pédagogique.*

Le 4 octobre 1962 a eu lieu l'inauguration du Centre de Documentation Pédagogique à Luxembourg en présence de M. Emile Schaus, Ministre de

l'Education Nationale, et de nombreuses personnalités du monde de l'enseignement.

Au cours de cette cérémonie M. le Ministre Emile Schaus souligna l'importance de ce nouveau centre qui est un facteur essentiel dans l'enseignement moderne et qui doit se trouver à la base du travail scolaire. On doit suivre et moderniser les méthodes de l'enseignement et procurer au personnel enseignant le matériel et la documentation nécessaire à ce sujet, a encore déclaré M. le Ministre de l'Education Nationale.

M. le Ministre Emile Schaus remercia ensuite tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre utile. Un vin d'honneur fut offert ensuite aux personnalités présentes.

\*

#### *Journée des Anciens à Echternach.*

Le 6 octobre 1962 a eu lieu à Echternach la « Journée des Anciens » 1962 qui réunissait 270 anciens élèves du gymnase d'Echternach, l'actuel Lycée classique.

La journée débuta par une messe pontificale célébrée à la basilique par Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, à la mémoire des professeurs et élèves défunts du Lycée classique.

A l'issue du service religieux une cérémonie eut lieu devant le monument aux morts. M. le professeur Paul Spang évoqua à cette occasion le souvenir des défunts. Une gerbe de fleurs fut ensuite déposée devant le monument aux morts. Mgr l'Evêque de Luxembourg, assisté de M. le Curé-doyen Pastoret, procéda à la bénédiction du monument.

Une séance solennelle réunissait alors tous les anciens dans la salle des glaces de l'abbaye d'Echternach. Parmi les anciens du Lycée classique on remarquait notamment Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Joseph Relles, Bourgmestre d'Echternach, etc.

M. Mathias Thinnes, Directeur du Lycée classique qui, depuis qu'elles ont lieu, est l'animateur de ces remarquables « Journées des Anciens »; prononça l'allocution de bienvenue. Ensuite M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, fit une rétrospective sur certains aspects de l'évolution politique des dernières décades sur le plan national et européen.

\*

#### *Le commerce extérieur du Benelux au cours du mois de septembre et des neuf premiers mois de 1962.*

Le Secrétariat général de l'Union économique Benelux communique que, sur la base des chiffres fournis par l'Institut national de Statistique belge et du Bureau central de Statistique néerlandais, les importations en provenance de pays tiers ont totalisé, en valeur, au cours du mois de septembre 1962, F 29,5 milliards (septembre 1961: F 31,1 milliards); les exportations du Benelux vers les pays tiers se

sont élevées, en valeur, à F 31,6 milliards (septembre 1961 : F 31,1 milliards).

Au cours des 9 premiers mois de 1962, les importations ont ainsi atteint, en valeur, F 300,3 milliards (janvier-septembre 1961 : F 283,7 milliards) et les exportations F 266,8 milliards (janvier-septembre 1961 : F 245,1 milliards).

Exprimée en pourcentage, la valeur des importations Benelux a, en septembre 1962 et ce par comparaison avec septembre 1961, baissé de 5% tandis que les exportations augmentaient de près de 2%.

En vue de comparer les chiffres portant sur les neuf premiers mois de 1962 et de 1961, il convient, notamment, de tenir compte de la réévaluation, à concurrence de 5%, du florin néerlandais en mars 1961. Si l'on compare les fluctuations dans le commerce Benelux pendant les périodes précitées, il en résulte un accroissement des importations de 6% environ, la valeur étant exprimée en francs et un accroissement de près de 5%, la valeur étant exprimée en florins. En ce qui concerne les exportations, ces deux pourcentage s'accroissent respectivement de 9% et 8%.

Le commerce intra-Benelux présente, au cours du mois de septembre 1962, l'image suivante : les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas ont atteint F 2.767 millions (septembre 1961 : F 2.777 millions), et les importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L., F 4.142 millions (septembre 1961 : F 4.227 millions). Dans le sens Nord-Sud, le commerce a atteint une valeur de F 24,4 milliards au cours des neuf premiers mois de 1962

(janvier-septembre 1961 : F 23,8 milliards) tandis qu'il s'élevait à F 39,0 milliards dans le sens Sud-Nord (janvier-septembre 1961 : F 36,3 milliards).

Le commerce dans le sens Nord-Sud est donc resté pour ainsi dire stationnaire de septembre 1961 à septembre 1962, alors que la valeur des échanges dans le sens Sud-Nord diminuait de 2%. Quant au commerce intra-Benelux durant les périodes de janvier à septembre, les pourcentages de mutuation sont également calculés dans les deux monnaies nationales. Dans le sens Nord-Sud, la valeur du commerce au cours des mois de janvier à septembre 1962 est, exprimée en francs, de 2% supérieure et, exprimée en florins, de 1% supérieure à celle de la période correspondante de 1961; en ce qui concerne le commerce dans le sens Sud-Nord, on enregistre une augmentation de plus de 7% (en francs) et de plus de 6% (en florins).

### BENELUX

Dans les « Nouvelles Benelux » du mois de septembre 1962 il est rappelé dans un article intitulé « Force de Benelux », qu'avec plus de 20 millions d'habitants et un revenu national de plus de 23 milliards de dollars, le Benelux apparaît incontestablement comme une des puissances économiques de l'Europe occidentale.

Nous reproduisons ci-après un tableau publié dans le même article qui indique la fonction économique du Benelux dans la Communauté Economique Européenne :

Position Economique de Benelux dans la C.E.E. — Situation 1960

	Unité	Benelux	Allemagne	France	Italie
Population . . . . .	1.000	20.858	53.040	45.355	49.260
Population active . . . . .	1.000	7.975	25.545	19.803	20.670
Produit national . . . . .	milliards de dollars	23,50	65,92	57,91	31,71
Prod. nat. par tête de la population . . . . .	milliards de dollars	1125,—	1240,—	1275,—	640,—
Réserves monétaires . . . . .	milliards de dollars	3,16	6,74	2,07	3,08
Importation . . . . .	millions de dollars	7,07	10,16	6,27	4,72
Exportation . . . . .	millions de dollars	6,43	11,42	6,87	3,65
Production d'énergie électrique . . . . .	milliards de kWh	30,94	96,11	31,77	7,56
Production de charbon . . . . .	milliers de tonnes	34,96	142,29	55,96	0,74
Consommation énergie (tonnes charbon) . . . . .	milliers de tonnes	66,69	185,21	106,67	48,67
Production d'acier . . . . .	milliers de tonnes	13,21	34,10	17,30	8,23

\*

#### Conseil Interparlementaire de Benelux.

Le Conseil interparlementaire consultatif du Benelux, réuni à Luxembourg les 26 et 27 octobre 1962, a adopté à l'unanimité un vœu invitant les trois gouvernements du Benelux à mettre tout en œuvre pour favoriser une solution pacifique de la crise cubaine.

Le Conseil a décidé le renvoi à la commission des Affaires sociales d'une proposition de recommandation tendant à créer d'urgence un laboratoire du Benelux pour le contrôle de l'inocuité des spécialités pharmaceutiques, présentées par le sénateur Degrauw

qui a souligné l'urgence du problème. Cette commission se réunira dans le courant du mois de novembre à Bruxelles.

Le Conseil a approuvé le projet de convention Benelux concernant l'exécution du budget des institutions de l'Union économique, après un rapport du sénateur Adam.

La majeure partie du débat a été consacrée au sixième rapport commun des gouvernements sur la coopération dans le domaine du rapprochement culturel.

\*



### *Mouvement Européen Luxembourgeois.*

Au cours de l'assemblée générale du Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen qui eut lieu le 30 novembre 1962 M. Emile Reuter, Président du Mouvement Européen, Président d'honneur de la Chambre des Députés, a été élu Président d'honneur du Mouvement Européen Luxembourgeois. M. Arthur Calteux a été nommé Président du Mouvement Européen Luxembourgeois.

Le Mouvement Européen du Luxembourg, réuni à Luxembourg le 30 octobre 1962 en assemblée générale ordinaire, en présence des progrès indéniables accomplis dans le domaine de l'unification européenne par les Communautés économiques existantes,

- constate que dans la situation mondiale actuelle la constitution d'une communauté politique des pays européens, garantissant les petites nations contre toute tentative d'hégémonie, demeure une nécessité impérieuse, alors que les Etats nationaux, en demeurant isolés, ne sont plus à même d'assumer efficacement toutes leurs fonctions vitales dans l'intérêt de leurs peuples;
- réclame en conséquence la création d'organes communautaires dans le domaine de la politique étrangère et de la défense d'après les principes qui sont à la base des communautés économiques déjà créées, ces organes communautaires étant un Conseil des Ministres, un Conseil des Etats, une Commission indépendante des Gouvernements, un Parlement européen avec pouvoirs définis mais réels et une Cour de Justice;
- estime que le transfert de compétences nationales à ces organes communautaires devra se faire par étapes successives offrant dès à présent les garanties d'une évolution communautaire;
- réclame l'élection directe au suffrage universel du Parlement européen muni de pouvoirs réels;
- propose, en attendant l'institution d'élections directes dans les 6 Pays de la Communauté conformément à l'article 138 du Traité de Rome par l'adoption du projet élaboré et voté à la quasi-unanimité par l'Assemblée Européenne le 17 mai 1960, de faire élire les députés à cette Assemblée au suffrage universel direct dans les pays qui d'ores et déjà sont disposés à le faire, et ceci à l'occasion des prochaines élections des Parlements nationaux.
- L'Assemblée générale estime qu'il est souhaitable que les Communautés européennes existantes s'étendent aux autres Etats européens démocratiques qui sont prêts à accepter, dans leur essence économique et politique, les traités constituant la base de ces Communautés; il serait à examiner si, à défaut de pareille acceptation, les rapports de ces Etats ne devraient pas être réglés sous la forme de simples associations;
- demande une intensification des rapports avec les Etats-Unis d'Amérique tant dans l'intérêt de l'économie mondiale que de la défense de la liberté;

— demande que soit poursuivi une politique commune ferme et pacifique à l'égard du bloc communiste.

\*

### *4<sup>e</sup> Semaine Internationale d'Action Européenne.*

A l'occasion de la 4<sup>e</sup> Semaine internationale d'Action européenne, qui a eu lieu du 30 septembre au 7 octobre 1962, le « Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg » a publié le communiqué suivant :

Le début de l'automne 1962 retrouve l'Europe toujours divisée politiquement.

En dépit de l'évolution rapide du monde, des progrès incessants du communisme et de l'affaiblissement de l'Europe par la décolonisation, aucun pas n'a été accompli dans la voie de l'intégration européenne depuis 1958.

La nécessité d'une construction urgente de l'Europe n'est pourtant plus contestée par personne. L'Europe Unie, qu'au début d'aucuns considéraient comme une chimère, depuis 1952 se construit au point de vue économique et s'inscrit déjà dans les faits. La prétendue chimère de 1950 s'est muée en institutions qui ont noms : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Marché Commun et Euratom. Ces réalisations qui sont en plein développement font l'admiration du monde et ont transformé l'Europe en l'un des trois blocs économiques mondiaux.

La construction politique des « Etats-Unis d'Europe », prolongement naturel et nécessaire de l'Europe économique, ne saurait être remplacée par une vague et inconsistante Union des Etats, ni par une Union des deux plus importants partenaires de l'Europe des Six, bien qu'il soit indéniable et contesté d'ailleurs par personne que la réconciliation franco-allemande, inaugurée par Robert Schuman et sa grande œuvre de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, doit former la base indispensable d'une Europe Unie.

Devant la carence des Gouvernements et la recrudescence des nationalismes, l'opinion publique européenne commence à s'alarmer.

L'Europe souffre cruellement de l'absence d'un exécutif politique commun, capable de prendre en mains la sauvegarde de ses intérêts vitaux et l'orientation de son destin dans le monde dominé de plus en plus par les supergrands. L'absence de pareil exécutif et d'une politique mondiale commune se fait sentir cruellement au sein de l'ONU et vis-à-vis des pays de l'Europe de l'Est.

Les fédéralistes européens réclament la création urgente d'institutions communes, reposant sur une base démocratique et investies de pouvoirs réels. Le bon fonctionnement de pareilles institutions demande impérieusement qu'elles ne soient pas soumises à la loi paralysante du veto d'un des pays engagés.

Les fédéralistes font appel à tous les responsables de la politique de nos pays pour qu'au-delà des divergences d'opinion et de méthodes ils inaugurent une

nouvelle phase dans les relations entre pays européens par la création urgente des Etats-Unis d'Europe, seule garantie de nos patries historiques.

Le Secrétaire général,  
Max Wahl.

Le Président,  
Arthur Calteux.

\*

#### *Réarmement Moral.*

Le 24 octobre 1962 une délégation du Réarmement Moral, composée d'une dizaine de délégués africains venant de la conférence mondiale du Réarmement Moral qui eut lieu à Caux, furent reçus à Luxembourg par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur et M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale.

\*

Au cours d'une réception offerte par Monsieur Pierre Christian Taittinger, Président du Conseil Municipal de Paris, à laquelle assistèrent plusieurs personnalités françaises et luxembourgeoises, le Président a remis la Grande Médaille de Vermeil de la Ville de Paris à Monsieur Robert Als, ancien Ambassadeur du Luxembourg en France. La cérémonie s'est déroulée dans une ambiance cordiale d'amitié franco-luxembourgeoise. Elle a été suivie d'un déjeuner intime offert par Monsieur Taittinger assisté de Madame de Hautecloque, Vice-Présidente du Conseil Municipal.

\*

#### *Congrès International de Médecine.*

A Marseille s'est tenu au mois d'octobre le 39<sup>e</sup> Congrès International de Langue Française de Médecine Légale et Médecine Sociale. A ce Congrès ont assisté les Luxembourgeois, le D<sup>r</sup> Armand Mergen, professeur de criminologie à l'université de Mayence, le D<sup>r</sup> Roger Nøesen, neuro-psychiatre, médecin-inspecteur au Ministère du Travail et le D<sup>r</sup> Fernand Schwachtgen, Directeur du Laboratoire de l'Etat. Un autre Luxembourgeois, le professeur Michel Mosinger, Directeur de l'Institut de Médecine Légale, d'Hygiène Industrielle et de Médecine du Travail de Marseille, assumait la présidence du congrès. Vice-président, le D<sup>r</sup> F. Schwachtgen, qui fit une communication sur quelques cancers post-traumatiques ou soit-disant tels étudiés à Luxembourg. Le D<sup>r</sup> Roger Nøesen présenta l'examen médico-psychologique en criminologie, le professeur Armand Mergen l'examen systématique du délinquant, le professeur Mosinger des rapports sur le mécanisme pathogénique des cancers post-traumatiques, la méthode polygraphique en médecine légale et en criminologie, les bases biologiques de la criminologie, l'expertise médico-légale statique et dynamique du délinquant, l'étude du taux d'oxyde de carbone dans les différents quartiers de la ville de Marseille et Recherches sur l'intoxication suraiguë et chronique par l'oxyde de carbone.

\*

#### *Union Nationale des Passeurs et Filiéristes Luxembourgeois.*

De nombreuses personnalités françaises et luxembourgeoises ont assisté à la cérémonie de bénédiction du nouveau drapeau de l'Union Nationale des Passeurs et Filiéristes Luxembourgeois qui eut lieu le 21 octobre à Luxembourg. Parmi les personnalités françaises figurait le Général Kœnig, Président d'honneur de l'UNAPEF, qui fut reçu la veille au poste frontière de Rodange par M. le Bourgmestre de Pétange, accompagné des autorités locales et des membres du Comité de l'UNAPEF. Au cours d'une cérémonie le Général Kœnig déposa une gerbe de fleurs en forme de Croix de Lorraine, devant la Borne du Passeur qui a été érigée à Pétange il y a un an environ. Une réception à l'Hôtel de Ville de Pétange clôturait cette cérémonie.

Le 21 octobre un imposant cortège se rendit à l'église St-Michel où un service religieux fut célébré par Mgr Jules Jost en présence de plusieurs membres du Corps diplomatique, du Général Kœnig, de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et de nombreux représentants des mouvements de résistance, des anciens combattants et des associations patriotiques françaises et luxembourgeoises avec leurs drapeaux.

A l'issue du service religieux le drapeau de l'Union Nationale des Passeurs et Filiéristes Luxembourgeois fut béni par Mgr Jules Jost.

Une réception fut ensuite offerte par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, à l'Hôtel de Ville, en l'honneur des personnalités françaises et luxembourgeoises.

D'émouvantes cérémonies devant le Monument aux Morts de Luxembourg et devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame, clôturèrent les manifestations de cette journée.

\*

Au cours d'une séance d'information organisée le 16 octobre à la Chambre de Commerce à Luxembourg par la Fédération des Commerçants et le groupement des détaillants en tabacs, a été annoncé la création à Luxembourg d'une Fédération Européenne des Organisations Nationales des Commerçants et Détaillants en Tabac, groupant les organisations nationales du commerce de tabac de 7 pays: République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Grèce et Luxembourg.

\*

#### *Le Rapport de l'OCDE sur l'UEBEL.*

Dans une étude consacrée à l'Union Economique belgo-luxembourgeoise par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.), la situation économique au Luxembourg est résumée de la façon suivante :

La situation économique au Luxembourg

Le ralentissement du rythme d'expansion, qui avait commencé à se manifester dans l'économie

luxembourgeoise dès la seconde moitié de 1960, s'est confirmé pendant le premier semestre de 1961; il a même été suivi d'un certain recul de l'activité au cours des derniers mois de 1961 et des premiers mois de 1962. Aussi, la hausse du produit national brut, qui avait été de 7% entre 1959 et 1960, a-t-elle été limitée à 3% en 1961.

Ce freinage de la conjoncture est essentiellement imputable à l'évolution des exportations qui ont cessé au cours de 1961 de soutenir la demande globale. En effet, les produits sidérurgiques, qui représentent plus de 80% du total des ventes à l'étranger du Luxembourg, ont vu leurs débouchés extérieurs se contracter au cours du second semestre. C'est ainsi que les livraisons de produits laminés n'ont été supérieures que de 1,5% à celles de 1960, alors qu'au cours de cette dernière année elles s'étaient accrues de 10,3% par rapport à 1959. D'autre part, la construction de logements et les investissements publics se sont maintenus au niveau de 1960. En revanche, ont été en expansion sensible les investissements privés ainsi que les dépenses de consommation des particuliers (les revenus s'étant sensiblement accrus en raison de l'augmentation des taux de salaires et de la hausse des revenus de transferts).

Dans l'agriculture, les productions de lait, de beurre et de viande ont progressé en 1961, mais les récoltes de céréales ont été moins abondantes qu'en 1960. En revanche, le secteur des services a connu une expansion assez vive, malgré la baisse des recettes ferroviaires vers la fin de l'année, liée au ralentissement de la production sidérurgique.

Le fléchissement du taux d'expansion de la production industrielle en 1961 (l'indice officiel n'a progressé que de 2,9% contre 8,5% en 1960) s'explique non seulement par les résultats moins satisfaisants enregistrés dans la sidérurgie (+ 2,2% d'augmentation contre 10,2%)<sup>1)</sup>, mais également par la situation du plein emploi qui a limité le développement de l'activité dans divers autres secteurs. La tension sur le marché du travail a, en effet, persisté malgré l'embauche accélérée d'ouvriers étrangers, dont le rythme a augmenté de 4,5%<sup>2)</sup>; elle tient notamment au fait que l'industrie sidérurgique a cherché, en dépit d'une moins bonne conjoncture, à conserver ses effectifs. En outre, le déclin structurel des carrières, de l'industrie textile et de l'industrie du bois se poursuit. Seules l'extraction de minerai de fer, l'industrie des boissons et tabacs et quelques autres industries moins importantes ont connu une progression plus rapide qu'en 1960. L'indice de la production industrielle a marqué, au cours des quatre premiers mois de 1962, un recul de 5,2% par rapport à la période correspondante de 1961. L'industrie sidérurgique, en particulier, ne s'est pas maintenue au niveau d'activité de l'année précédente.

L'indice officiel du coût de la vie a accusé une hausse de 1% entre mai 1961 et mai 1962, à la suite

<sup>1)</sup> La sidérurgie entre pour deux-tiers dans la pondération de l'indice de la production industrielle.

<sup>2)</sup> La proportion de travailleurs étrangers occupés dans l'industrie et la construction est ainsi passée de 28,9% en 1960 à 29,9% en 1961.

du renchérissement de certains produits importés d'Allemagne et des Pays-Bas et de l'alourdissement du coût des services.

Le secteur bancaire a continué à bénéficier en 1961 de fortes liquidités et les banques luxembourgeoises ont, comme dans le passé, utilisé une partie de leurs ressources accrues (les dépôts bancaires à vue et à terme ont augmenté de 24% entre décembre 1960 et décembre 1961) à l'escompte d'effets de commerce belges et à l'achat de fonds d'Etat belges. La Caisse d'épargne de l'Etat ayant octroyé une prime de fidélité pour les dépôts d'épargne, les taux créditeurs pratiqués par les banques sont en légère augmentation, mais les taux débiteurs sont restés inchangés à l'exception de ceux relatifs aux crédits d'équipement qui ont été ramenés de 4,5% à 4%.

La situation du Trésor a été aisée en 1961. L'exécution du budget de 1960 s'était déjà soldée par un excédant global de 472,5 millions de francs et cet excédent semble s'être maintenu à un niveau comparable en 1961 (461 millions pour les quinze premiers mois de l'exercice budgétaire). Il en est résulté une diminution de 5,5% de la dette publique entre décembre 1960 et décembre 1961. Le budget de 1962 présente un déficit global de 75 millions de francs, mais le budget initial de 1961 prévoyait déjà un déficit de 109 millions. Les recettes doivent marquer, en 1962, une hausse de 6,8% tandis que les dépenses passeront de 5840 millions de francs à 6198 millions (+ 6,1%). La hausse des recettes pourra être plus ou moins accusée suivant la conjoncture.

On peut s'attendre, pour 1962, à un accroissement des investissements privés et surtout publics. La consommation privée doit également continuer à progresser. En revanche, il est difficile de prévoir quel sera le taux de croissance des exportations, qui commande largement celui du produit national brut, à cause de l'incertitude qui plane sur l'évolution future du marché mondial de l'acier. L'inscription de nouvelles commandes dans les carnets de la sidérurgie s'est ralentie au cours du deuxième semestre de 1961; mais ceux-ci se sont regarnis au cours des premiers mois de l'année 1962, de sorte que l'on peut penser que le niveau des exportations pendant le premier semestre de l'année en cours restera satisfaisant et que le produit national brut de 1962 variera peu par rapport à celui de 1961.

#### Les Relations Economiques Internationales de l'U.E.B.L.

##### Commerce extérieur

La balance commerciale (importations c. i. f. et exportations f. o. b.) a présenté en 1961 un déficit de 280 millions de dollars contre un déficit de 180 millions en 1960, le taux de couverture des importations par les exportations étant revenu en moyenne de 95% en 1960 à 93% en 1961. Les grèves du début de l'année expliquent en grande partie cette dégradation de la balance commerciale (le déficit des deux premiers mois s'est élevé à 134 millions de dollars) mais elle tient aussi à l'arrêt du développement des exportations après les premiers mois de

1961 et à une certaine détérioration des termes de l'échange à la suite de l'effritement des prix de l'acier et de certains produits chimiques; l'indice des termes de l'échange (1953 = 100) s'élevait à 97 au dernier trimestre de 1961, contre 102 un an auparavant. Au cours des quatre premiers mois de 1962, la balance commerciale (c. i. f. - f. o. b.) a été à peu près équilibrée en raison du développement des exportations. Il s'agit là d'un phénomène exceptionnel car la balance commerciale de l'U.E.B.L. est normalement déficitaire.

La progression des exportations en valeur s'est considérablement ralentie (+ 4,5% en 1961 contre 13,5% en 1960). Alors qu'on enregistrait un recul des exportations de métaux communs, de produits minéraux, de ciment et de verre, les produits alimentaires, les machines et appareils, le matériel de transport bénéficient de débouchés élargis. Les ventes aux autres pays membres de la C.E.E. se sont accrues de 9,5%, les Pays-Bas augmentant leurs achats de 14,4%, la France de 12,5% et l'Italie de 8,4%, tandis que les ventes à l'Allemagne n'augmentaient que de 1,2%, ce pays ayant réduit de 14% ses achats d'acier qui représentaient 25% du total des exportations en 1960. Les exportations vers les pays de l'A.E.L.E. ont progressé de 5,8%, mais cette hausse s'explique largement par la livraison d'un navire au Portugal. En revanche, les ventes aux Etats-Unis ne se sont pratiquement pas développées. Elles risquent d'être encore affectées en 1962 par l'augmentation, qui vient d'être décidée, des droits de douane sur les tapis et le verre à vitre non coloré. Bien que les ventes de tapis aux Etats-Unis n'aient représenté en 1960 que 0,5% du total des exportations de l'U.E.B.L. et celles de verre à vitre 0,2% du total, les effets de ces mesures restrictives pourraient être sérieux dans les branches d'activité intéressées et dans certaines régions. D'autre part, le Congo a imposé des restrictions aux importations par suite de la pénurie de devises. Il en est résulté une réduction de 31% de la valeur des exportations belges vers le Congo de 1960 à 1961.

Les importations se sont développées plus rapidement que les exportations (+ 6%), mais à un rythme inférieur à celui de l'année précédente qui avait été de 13%. L'expansion des importations a surtout porté sur les matières premières et les biens d'équipement. Plus de la moitié des produits importés proviennent actuellement des pays de la C.E.E., dont les ventes à l'U.E.B.L. ont augmenté

de 12% en 1961. Il y a donc une nette tendance à la concentration du commerce au sein de la Communauté Economique Européenne.

#### *Balance des paiements*

La balance des opérations courantes, qui s'était soldée par un déficit de 26 millions de dollars au premier semestre, s'est vigoureusement redressée au deuxième semestre, en présentant un excédent de 132 millions de dollars. Ce redressement concerne aussi bien la balance commerciale que celle des transactions sur les services<sup>1)</sup>. On a assisté, d'autre part, à des entrées de capitaux publics à long terme s'élevant à 198 millions de dollars pour l'ensemble de l'année (essentiellement à la suite de la politique de consolidation de la dette publique étrangère) tandis que l'afflux de capitaux privés à long terme s'intensifiait. Ces divers mouvements ont concouru à faire apparaître un fort excédent de la balance de base au deuxième semestre de 1961.

Les mouvements de capitaux publics à court terme ont laissé un solde négatif important pour chacun des deux semestres de 1961. Au cours du premier semestre, les banques belges ont absorbé une partie importante de la dette publique en monnaie étrangère à court terme, et pour assurer ce financement, elles se sont à leur tour fortement endettées vis-à-vis de l'étranger. C'est ce qui explique que, malgré un déficit global de 130 millions de dollars pour le premier semestre de 1961, les avoirs officiels en or et en devises se soient néanmoins accrus de 50 millions de dollars. Au deuxième semestre de l'année, l'augmentation des avoirs officiels est essentiellement imputable à l'amélioration de la balance de base.

Pour 1962 on peut s'attendre, semble-t-il, à une évolution favorable de la balance des paiements, compte tenu du progrès des exportations et de la persistance probable de l'afflux de capitaux privés à long terme d'origine étrangère. Pendant le premier semestre de l'année, les réserves officielles ont diminué de 52 millions de dollars, ce qui s'explique notamment par une contraction encore plus accusée de la dette publique étrangère.

<sup>1)</sup> Pour l'ensemble de l'année 1961, les opérations sur les biens et services de l'U.E.B.L. ont été en déficit vis-à-vis de la zone sterling et des autres pays européens, à peine équilibrées vis-à-vis des Etats-Unis et du Canada et en large excédent vis-à-vis du reste du monde.

BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L.

Millions de dollars

	1958	1959	1960	1961	1960		1961	
					1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>e</sup> semestre
1. Balance commerciale (f.o.b. - f.o.b.)	+ 90	- 36	+ 26	-	+ 52	- 26	- 34	+ 34
2. Transactions invisibles et transferts privés	+ 284	+ 124	+ 134	+ 106	+ 132	+ 2	+ 8	+ 98
3. Balance courante (1 + 2)	+ 374	+ 88	+ 160	+ 106	+ 184	- 24	- 26	+ 132
4. Dons officiels	-	- 16	- 50	- 16	- 34	- 16	-	- 16
5. Capitaux publics à long terme (opérations ordinaires) <sup>1)</sup>	- 34	- 59	- 1	+ 198	+ 2	- 3	+ 24	+ 174
6. Capitaux privés à long terme <sup>7)</sup>	- 98	- 18	- 54	+ 46	- 30	- 24	- 6	+ 52
7. Balance de base (3 + 4 + 5 + 6)	+ 242	- 5	+ 55	+ 334	+ 122	- 67	- 8	+ 342
8. Capitaux publics à long terme extraordinaires	-	+ 32 <sup>2)</sup>	+ 28	+ 34	-	+ 28 <sup>4)</sup>	-	+ 34 <sup>5)</sup>
9. Capitaux publics à court terme	+ 62	+ 32	+ 114	- 242	+ 12	+ 102	- 114	- 128
10. Capitaux privés à court terme recensés	- 2	- 24	+ 4	- 26	- 26	+ 30	+ 2	- 28
11. Poste résiduel	- 4	- 41	- 36	- 26	- 4	- 32	- 10	- 16
12. Total général	+ 298	- 35	+ 165	+ 74	+ 104	+ 61	- 130	+ 204
13. Mouvements des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires <sup>8)</sup> dont :	+ 298	- 35	+ 165	+ 74	+ 104	+ 61	- 130	+ 204
14. Opérations avec le F.M.I.	-	+ 28 <sup>3)</sup>	-	+ 72	-	-	-	+ 72 <sup>6)</sup>
15. Réserves officielles en or et devises	+ 334	- 118	+ 200	+ 235	+ 125	+ 75	+ 50	+ 185

Notes : Voir ci-après.

Source : Banque nationale de Belgique.

NOTES :

1) L'évolution de la créance vis-à-vis de l'Union Européenne de Paiements, pour l'année 1958, et des créances et dettes bilatérales issues de la liquidation de l'U.E.P. pour les années ultérieures a été extraite des mouvements monétaires et transférée au poste « capitaux publics à long terme ». Cette méthode s'est traduite pour ce poste par une sortie supplémentaire de 20 millions de dollars pour 1958 et des entrées supplémentaires de 46 millions de dollars pour 1959, 41 millions de dollars pour 1960 (2 pour le premier semestre et 39 pour le second) et 62 millions de dollars pour les trois premiers trimestres de 1961 (22 pour le premier semestre et 40 pour le deuxième semestre).

2) Remboursement anticipé par la France sur prêt spécial U.E.P.

3) Versement en or au titre de l'augmentation de la souscription de l'U.E.B.L. au F.M.I.

4) Remboursements anticipés de créances issues de la liquidation de l'U.E.P. dont :

- France	16 millions de dollars
- Danemark	6 »
- Suède	2 »
- U.E.B.L.	4 »
	28 »

5) Remboursement anticipé par la France de créances U.E.P.

6) Dont :

- tirage du Royaume-Uni en francs belges	-90	»	»
- achats de francs belges contre de l'or par le F.M.I.	+30	»	»
- autres tirages	-12	»	»
	-72	»	»

7) Dont transactions identifiées sur valeurs mobilières

-80 » » en 1960

-64 » » en 1961

8) Opérations vis-à-vis de l'U.E.P. exclues et compte tenu de l'évolution des avoirs des établissements financiers luxembourgeois.

## Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)

- 1<sup>er</sup> octobre : Au Palais des Expositions à Luxembourg-Limpertsberg les journées internationales de sidérurgie 1962 débutent par une séance inaugurale en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.
- 2 octobre : A la Galerie d'Art Municipale à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre français Frédéric Gilgane expose une série de peintures sur verre.  
A Remich est solennellement inaugurée la station vinicole de l'Etat nouvellement construite.
- 3 octobre : Soirée de projections lumineuses au Foyer Européen à Luxembourg où Caméra-Luxembourg présente la première partie de son 10<sup>e</sup> Salon international de diapositives en couleur.
- 4 octobre : A Luxembourg est inauguré un Centre de documentation pédagogique.
- 5 octobre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg la Compagnie Jacques Fabbri présente « La Grande Oreille », comédie de P. A. Bréal.
- 6 octobre : Dans les principaux centres du Grand-Duché débute une semaine commerciale française ayant pour objet de familiariser la population luxembourgeoise avec les produits français en vue du Marché Commun Européen.  
A la Chambre des Artisans à Luxembourg le Syndicat de la Couture organise un Salon de la Broderie Luxembourgeoise.
- 7 octobre : Dans le cadre de la Semaine Commerciale Française une exposition du livre scientifique et technique français est installée au Musée Pescatore à Luxembourg.  
A Esch-sur-Alzette l'Association de la « Canne blanche » organise une « Journée des Aveugles » placée sous le protectorat du Ministère de la Santé Publique.  
La localité mosellane de Wellenstein invite à sa traditionnelle fête du vin et du raisin.
- 9 octobre : Au Foyer Européen Caméra-Luxembourg présente la deuxième partie de son 10<sup>e</sup> Salon international de diapositives en couleur.  
Au Théâtre Municipal de Luxembourg le « Dublin Theatre Festival » présente « Othello » de William Shakespeare.
- 10 octobre : La Galerie Horn à Luxembourg expose des vues de Venise par Canaletto, gravées par Visertim.  
A la salle des Fêtes du Lycée classique à Echternach les Amitiés Françaises invitent à un concert de Musique de Chambre donné avec la participation de solistes de Radio-Luxembourg. Au programme des œuvres d'Ernest Chausson, René Mertzig et Maurice Ravel.
- 11 octobre : Rentrée solennelle de la Cour de Justice à Luxembourg.  
Au Casino de la Société Hadir de Differdange, présentation de films documentaires et touristiques français.
- 12 octobre : A la Galerie Bradtké à Luxembourg l'artiste-peintre Henri Delfeld expose une série d'œuvres récentes.
- 13 octobre : Au siège social de l'Union des Mouvements de Résistance à Luxembourg, des livrets d'épargne sont remis aux bénéficiaires du Fonds National d'Epargne Union.
- 14 octobre : Journée de commémoration nationale, au cours de laquelle le pays célèbre le souvenir de la lutte héroïque menée jadis par le peuple luxembourgeois contre l'occupant nazi.  
Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble Heinz Hoffmeister présente « Don Juan en enfer », comédie de G. B. Shaw.  
Grand spectacle chorégraphique donné au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette par l'« American Festival Ballet ».  
La localité mosellane de Remerschen invite à sa traditionnelle fête du vin et du raisin.
- 15 octobre : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre luxembourgeoise Ger Maas expose une série d'œuvres récentes.
- 16 octobre : Au Théâtre Municipal de Luxembourg le Festival International de Metz présente « Pelléas et Mélisande », drame lyrique de Claude Debussy.
- 17 octobre : A la Galerie Wierschem l'artiste-peintre luxembourgeois Pierre Berchem expose une série d'œuvres récentes.
- 18 octobre : Le Général Lauris Norstad, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, fait une visite d'adieu à Luxembourg.
- 19 octobre : A Luxembourg les « Jeunesses Musicales » invitent à un concert symphonique donné par l'orchestre de Radio-Luxembourg placé sous la direction de Louis de Froment avec le concours du violoniste P. Makanowitzki.  
Au Ciné Cité le film « Le jour le plus long » de Darryl Zanuck est projeté en première de gala au profit de la Clinique pour enfants et en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.  
Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'Association « Musikbühne Berlin » présente « Le Couronnement de Popée », opéra de Monteverdi.
- 20 octobre : A Luxembourg un nouveau bâtiment destiné à recevoir les diverses sections de l'Institut d'Enseignement Technique est solennellement

inauguré en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Au Théâtre Municipal les Productions Herbert présentent « Va donc chez Törpe », comédie de François Billeldoux.

Vernissage du Salon 1962 du Cercle Artistique Luxembourgeois au Musée Pescatore.

21 octobre : Dans la Capitale du Grand-Duché un Weekend luxembourgeois est organisé en l'honneur des boursiers Fulbright américains qui enseignent ou étudient en Belgique.

22 octobre : Au Foyer Européen à Luxembourg, Raoul Follereau, « vagabond de la charité au service des lépreux », prononce une conférence ayant pour thème « Trente fois le tour du monde ».

23 octobre : A l'Eglise paroissiale de Bonnevoie M<sup>lle</sup> Odile Pierre, de Rouen, donne un récital d'orgues dont le programme comporte des œuvres de Telemann, d'Andrieu, Clérambault, J. S. Bach, Campion, Schumann, Duruflé et Dupré.

24 octobre : A l'occasion de la Journée des Nations Unies l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies commémore le souvenir des volontaires luxembourgeois de la Guerre de Corée morts pour la patrie et les Nations Unies.

Au Foyer Européen M. Alexandre Samarine, Membre correspondant de l'Académie des Scien-

ces de l'URSS et Vice-Président de la Commission d'Etat de l'URSS pour la recherche scientifique, fait une conférence ayant pour thème : La métallurgie en Union Soviétique.

25 octobre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg « Exploration du Monde » présente « Douce et rude Norvège », film et commentaire de Gabriel Linge.

Soirée de Music-Hall à la salle des fêtes du camp militaire à Diekirch.

26 octobre : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre Adolphe Deville expose une série d'œuvres récentes.

27 octobre : A la Chambre des Métiers à Luxembourg M. Albert Severyns, professeur à l'Université de Liège, fait une conférence sur « l'amour chez les poètes alexandriens ».

Au Théâtre Municipal les « Galas Karsenty » présentent « Adieu Prudence », comédie de Leslie Stevens.

28 octobre : A Wiltz, Salon 1962 du Groupement des Artistes de l'Eifel et de l'Ardenne.

29 octobre : Une exposition de photographies consacrée au nouvel aéroport d'Orly est installée au Cercle Municipal à Luxembourg.

30 octobre : Au Musée de l'Etat, exposition rétrospective d'œuvres dues au peintre gantois Théo van Rysselberghe.

## SOMMAIRE

1. Mensuel (Mois de novembre)	2
2. Mensuel (Mois de décembre)	2
3. Chronique des Spectacles (Mois de novembre)	3
4. Chronique des Spectacles (Mois de décembre)	3
5. Extrait de la Conférence Internationale de l'Europe - Conférence faite par les Membres du Comité de l'Europe - Monsieur d'Yves, Président du Gouvernement, Luxembourg, devant le Cercle Central de l'Europe	4
6. Monsieur Pierre Weiss, Ministre des Finances, expose le Projet de Budget de l'Etat pour l'exercice 1962	11
7. Monsieur le Directeur de la Vie Sociale Monsieur Pierre Weiss, Ministre des Finances, Président du Gouvernement	15
8. Le Développement et le développement programmatique d'EURATOM	16
9. Le Statut du Conseil de l'Europe à Paris	17
10. L'importance d'un accord relatif à l'industrie en Luxembourg, le Dr Paul de Winter, Luxembourg	19
11. Contribution à la solution des problèmes économiques internationaux	21
12. Le Service Médical à Luxembourg	23
13. La Production de l'industrie chimique et de l'industrie métallurgique luxembourgeoise en 1962	25
14. Nouvelles de la Côte (Mois de novembre et de décembre)	26
15. Conseil de Gouvernement - Réunion tenue les mois de novembre et de décembre	26
16. Nouvelles Diverses	28
17. Le Mois en Luxembourg (Mois de novembre)	27
18. Le Mois en Luxembourg (Mois de décembre)	28